

## **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le 1<sup>er</sup> décembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués le vingt-quatre novembre conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle des fêtes Bernard Martin située rue Jean Jaurès à Garennes sur Eure.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Jean-Pierre GATINE, Maire, Monsieur Daniel DOUARD, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Martine LEPETIT, 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Thierry MARTIN, M. Jean-François BOURGOIN, Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS, M. Gilbert LETENNEUR, Mme Sophie LECOINTRE, Mme Nadine PAUL, M. Gilbert GENESTE, Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA, M. Franck FERREIRA, M. Jocelyn CHARRON, M. Guillaume DOUARD conseillers municipaux.

### **ABSENTS EXCUSÉS ET AYANT DONNÉS PROCURATIONS :**

M. Arnaud BABY à M. Thierry MARTIN,  
Mme Catherine BARBEY-LECOMTE à M. Gilbert LETENNEUR,  
Mme Coralie COLLIN-EMERY à Mme Martine LEPETIT,  
Mme Estelle LE FLOCH à Mme Nadine PAUL.  
Mme Kendy SAUTRON à M. Jean-Pierre GATINE,  
**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Martine LEPETIT.

\*\*\*\*\*

## ***ORDRE DU JOUR***

### **Présentation des deux agents de la police municipale pluri-communale**

#### **Administration générale**

- 1** – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 juillet 2022
- 2** - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 octobre 2022
- 3** - Informations sur les décisions prises par le maire du 1<sup>er</sup> octobre au 22 novembre 2022 dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

#### **Urbanisme**

- 4** – Modification du périmètre délimité des abords de l'obélisque commémoratif de la bataille d'Ivry à EPIEDS (modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

## **Domaines et patrimoine**

**5** – Reprise de concessions de cimetière en état d'abandon

**6** - Proposition de signer un mandat de vente avec l'agence immobilière CENAL 6 rue Paul Baudry 75008 PARIS pour le site industriel du moulin

## **Finances locales**

**7** – Décision modificative n° 3

**8** – Liste des biens dont le prix unitaire peut être inférieur à 500 € HT et qui pourraient faire l'objet d'un paiement en section d'investissement en 2023

**9** – Prise en charge des dépenses et des recettes sur l'exercice budgétaire 2023 avant le vote du budget primitif

**10** - Tarifs de location de la salle des fêtes Bernard MARTIN à appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2023

**11** – Proposition pour changer les tables du restaurant scolaire et demande d'un fonds de concours auprès de l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE pour l'année 2023

**12** – Proposition de ne pas augmenter les loyers des logements appartenant à la commune

## **Autres domaines de compétences**

**13** – Modification à apporter au contrat de location de la salle des fêtes Bernard Martin

## **Comptes rendus divers**

## **Informations de Monsieur le Maire**

### **Questions écrites**

### **Questions orales**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20h10.

### **Présentation du chef de service de la police municipale pluri-communale**

Cette partie n'est pas filmée et non retranscrite en raison du caractère confidentiel des informations communiquées et afin de protéger les agents.

Le chef de service de la police pluri-communale se présente. L'autre agent n'a pas pu être présent car il est souffrant.

Monsieur le Maire remercie l'agent pour cette intervention très intéressante.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe que la séance du Conseil Municipal fait l'objet d'un enregistrement audio pour permettre une bonne transcription du procès-verbal et d'un enregistrement vidéo en direct sur Facebook.

Monsieur le Maire est désigné président de séance.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de désigner un(e) secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2125-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme Martine LEPETIT a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

La secrétaire de séance sera assistée de Madame Paola CHAVOIX, secrétaire générale.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux ce qui amène à :

<i>Nombre de conseillers en exercice</i>	<b>19</b>
<i>Nombre de présents</i>	<b>14</b>
<i>Nombre de procurations</i>	<b>5</b>
<i>Nombre de votants</i>	<b>19</b>

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à Mme Martine LEPETIT, secrétaire de séance, de valider le quorum.

**Mme Nadine PAUL** : J'ai entendu ce qui se disant dans mon dos, j'ai trouvé important de vérifier. J'ai demandé à vérifier car si nous n'avions pas été là ce soir, vous n'auriez pas eu le quorum pour voter. Je trouve donc important de vérifier les procurations ce soir alors que je ne le demande jamais. Je préfère qu'on me dise les choses en face que par derrière.

**M. Daniel DOUARD** : Je ne l'ai pas dit par derrière, je l'ai dit en face.

**Mme Nadine PAUL** : Prenez alors un micro.

#### **N° 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2022**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire*

Le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2022 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à cette séance afin d'en prendre connaissance et d'y apporter des observations ou des corrections.

Avez-vous des observations ?

Considérant qu'aucune autre observation n'est formulée, je vous demande d'approuver ledit procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **N° 2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2022**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire*

Le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2022 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à cette séance afin d'en prendre connaissance et d'y apporter des observations ou des corrections.

Avez-vous des observations ?

Considérant qu'aucune autre observation n'est formulée, je vous demande d'approuver ledit procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**N° 3 – INFORMATION DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE 2022**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire*

*Un tableau a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à la séance.*

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des décisions prises par délégation :

<b>N° DÉCISION</b>	<b>DATE</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT TTC</b>
D-2022/17	31/10/2022	Convention avec l'Établissement Français du Sang pour la mise à disposition de la salle des fêtes pour l'année 2023 afin d'organiser des collectes de sang	<b>gratuit</b>
D-2022/18	14/11/2022	Contrat de maintenance conclu avec Nord France Informatique pour l'ordinateur de l'accueil de la mairie à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2027	<b>348,88 € TTC/an</b>
D-2022/19	14/11/2022	Contrat de location professionnel conclu avec la société UNITED TELECOM pour le standard de la mairie et des postes annexes	<b>228 € TTC/mois</b>

**M. le Maire :** Je vous demande d'en prendre acte.

**N° 4 - MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DE L'OBÉLISQUE COMMÉMORATIF DE LA BATAILLE D'IVRY A EPIEDS**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire*

*Une note de présentation de l'enquête publique a été transmise préalablement à la séance.*

**Monsieur le Maire expose :**

Pour tout monument historique inscrit ou classé, une servitude d'utilité publique est instaurée dans un périmètre de protection d'un rayon de 500 m autour du monument. Cette servitude s'applique à tous les immeubles situés dans ce périmètre. Elle impose une autorisation préalable de l'architecte des bâtiments de France pour tout travail susceptible de modifier l'aspect extérieur d'un immeuble dès lors que cet immeuble est situé dans le périmètre des 500 m et qu'il est visible du monument historique ou est visible en même temps que lui.

Dans certains cas, ce périmètre de 500 m n'est pas adapté à la protection du monument car il ne prend pas en compte des spécificités territoriales ou topographiques à plus de 500 m en particulier les axes de visibilité ou la préservation des zones non urbanisées. Le périmètre délimité des abords (PDA) permet de définir un nouveau périmètre de protection se substituant au caractère automatique du rayon des 500 m et délimitant des immeubles ou des ensembles d'immeubles bâtis ou non bâtis qui forment avec le monument historique un ensemble cohérent.

L'instauration d'un périmètre délimité des abords permet ainsi de protéger non seulement le monument historique mais également ses abords en tant que tels.

Sur proposition de l'architecte des bâtiments de France de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, une enquête publique a été réalisée du 16 août 2022 au 14 septembre 2022 en même temps que la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'agglomération Evreux Portes de Normandie, afin de permettre aux riverains et au public de se prononcer sur :

- Le PDA d'Epieds, Neuilly, Serez, La Couture Boussey et Garennes sur Eure,
- Le PDA de Reuilly, Dardez, Irreville.

La commune étant concernée par le PDA d'Epieds, qui vise à protéger à la fois l'obélisque érigé en commémoration de la bataille d'Ivry ainsi que le site de cette bataille mais également de préserver la visibilité de ce monument dans son écrin naturel en conservant son caractère isolé. Il s'agit en effet d'un site de bataille préservé qui ne doit pas s'ouvrir à l'urbanisation.

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de périmètre délimité des abords de l'obélisque d'Epieds.

De ce fait, Monsieur le Préfet de la Région Normandie demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour donner son accord et approuver le PDA de l'obélisque d'Epieds.

**M. Jean-François BOURGOIN :** À quoi correspondent les 3 points verts sur la zone de Garennes sur la page 3 ?

**M. le Maire :** C'est en forêt à l'extrême Est, c'est dans le bois de Garennes, ce sont des endroits où il s'est certainement passé des choses et il pourrait y avoir des vestiges.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Dans le texte est indiqué « et à la demande des élus de cette commune, la proposition a été augmentée », c'est à la demande de quels élus ?

**M. Daniel DOUARD :** C'est moi.

**M. le Maire :** Le bois de Garennes n'était pas complet.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Tu étais tout seul ?

**M. Daniel DOUARD :** Oui. À la suite de la proposition qu'avait faite l'architecte des Monuments de France, cette personne est venue pour voir et effectivement j'avais des éléments – puisqu'on avait fêté le quadri-centenaire de cette bataille d'Henri IV – que ne connaissait pas même l'architecte des bâtiments de France. Je lui ai donc procuré tous ces éléments, ce qui lui a permis de modifier le plan primitif qu'elle avait fait.

C'est-à-dire qu'elle a mis une grande partie du bois de Garennes où s'est passée la bataille et j'avais tous les éléments qui étaient des livres que j'avais récupérés à ce moment-là du quadri-centenaire et qui expliquaient bien tous les détails dont les points verts dont tu parles où il y a eu des batailles vraiment très fortes entre les habitants et les troupes du duc de Mayenne qui se sont faites repousser. L'architecte a agrandi sur Epieds également, sur Neuilly car vous savez qu'il y a le cumulus en bas de Neuilly, en bas de la côte, qui était un point crucial de la bataille car il y a eu des chevaux et des armures qui ont été enterrés sous ce cumulus. Elle avait complètement oublié ce détail dans sa première proposition.

**M. le Maire :** Sans autre question, nous passons à l'approbation.

### **Délibération n° 2022-53**

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 et suivants,*

*Vu le code de l'urbanisme,*

*Vu le code du patrimoine, notamment les articles L.621-30 et suivants ainsi que les articles R.621-92 à R.621-95,*

*Vu la proposition du périmètre délimité des abords (PDA) de l'Obélisque commémoratif de la Bataille d'Ivry qui vise à protéger à la fois l'obélisque ainsi que le site de cette bataille,*

*Vu la proposition de l'architecte des bâtiments de France de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine,*

*Vu l'enquête publique qui a été réalisée du 16 août 2022 au 14 septembre 2022 en même temps que la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'agglomération Evreux Portes de Normandie, afin de permettre aux riverains et au public de se prononcer sur le PDA d'Épieds, Neuilly, Serez, La Couture Boussey et Garennes sur Eure,*

*Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable au projet de PDA,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DONNE** son accord et **APPROUVE** le périmètre délimité des abords (PDA) de l'Obélisque commémoratif de la Bataille d'Ivry tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette mise en place.

## **N° 5 - REPRISE DE CONCESSIONS DE CIMETIÈRE EN ÉTAT D'ABANDON**

***Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire***

*Des documents ont été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à la séance.*

### **Monsieur le Maire expose :**

La commune a fait le constat que plusieurs concessions se trouvaient en état d'abandon manifeste.

Pour remédier à cette situation, et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de concession est prévue par le code général des collectivités territoriales aux articles L.2223-17 et L.2233-18 et pour la partie réglementaire aux articles R.2223-12 et R.2223-23.

Il faut préciser que la commune reste propriétaire des emplacements concédés mais que la concession est un droit d'usage du terrain communal. De ce fait, les concessionnaires ont l'obligation d'entretenir l'espace mis à disposition.

La procédure de reprise des concessions abandonnées est longue et difficile. Elle a été engagée le 4 septembre 2017 et vise 61 concessions (voir tableaux joints).

L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme et conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer :

- sur la reprise des dites concessions,
- sur l'autorisation à donner au Maire pour prendre un arrêté de reprise individuel,
- sur la réattribution des concessions abandonnées.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Une concession à durée perpétuelle est-elle sans limite ?

**M. le Maire :** Si elle n'est pas entretenue, elle n'est plus perpétuelle. D'ailleurs dorénavant, la commune vend uniquement que des concessions trentenaires ou cinquantenaires.

### **Délibération n° 2022-54**

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2223-17, L.2223-18, R.2223-12 à R.2223-23,*

*Considérant qu'il a été constaté que plusieurs concessions de cimetière se trouvaient en état d'abandon manifeste,*

*Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence,*

*Vu le procès-verbal établi le 22 septembre 2017 qui a permis de recenser les concessions en état d'abandon et qu'aucun des concessionnaires ne se sont déplacés,*

*Vu le procès-verbal du 13 novembre 2017 relatant un premier affichage de la liste des concessions en état d'abandon,*

*Vu le procès-verbal du 29 décembre 2017 relatant un deuxième affichage de la liste des concessions en état d'abandon,*

*Vu la délibération n° 2018-10 du conseil municipal qui s'est tenu le 16 mars 2018 qui a autorisé Monsieur le Maire à lancer une procédure de reprise de concessions de cimetière en état d'abandon,*

*Considérant que des panneaux ont été apposés sur chaque sépulture en état d'abandon pour informer du lancement de la procédure de reprise des concessions,*

*Considérant qu'un délai de 3 ans s'est écoulé à partir de l'information de la reprise de concessions de cimetière,*

*Vu le constat d'abandon définitif établi le 5 septembre 2022,*

*Vu la présentation en commission cimetière qui s'est tenue le 13 octobre 2022,*

*Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les concessions abandonnées pour la décence du cimetière,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DÉCIDE** de reprendre les concessions en état d'abandon mentionnées sur la liste jointe en annexe de cette délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant leur reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**PRÉCISE** que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.

**N° 6 - PROPOSITION DE SIGNER UN MANDAT DE VENTE AVEC L'AGENCE IMMOBILIÈRE CENAL POUR LE SITE INDUSTRIEL DU MOULIN**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

*Le projet de mandat de vente est remis en séance.*

**Monsieur le Maire :**

Ce mandat a été examiné en commission et il est proposé ce soir pour approbation. Il avait été constaté quelques coquilles qui ont été depuis corrigées.

**Mme Nadine PAUL :** Est-ce que c'était des coquilles ou des choses volontaires ?

**M. le Maire :** Je ne sais pas.



**Mme Nadine PAUL :** Je vois que tu es fin diplomate.

**M. le Maire :** Non, je dis ce que je pense.

**Monsieur le Maire expose :**

Lors de la commission gestion du patrimoine qui s'est tenue le lundi 28 novembre dernier, il a été présenté un mandat simple de vente sans exclusivité de l'agence CENAL pour la vente du site industriel du moulin.

Suite à quelques remarques formulées lors de la cette réunion, voici les réponses apportées :

- Partie IV – moyens de diffusion des annonces publicitaires : la mention « off market » a été supprimée et remplacée par « tous supports publicitaires que le mandataire jugera nécessaire »
- La date du 28 juin 2022 ne peut pas être modifiée car ce mandat a été enregistré sur un registre spécifique de l'agence mais la date du jour devra être mentionnée au moment de la signature du mandat
- Partie VII – dossier de diagnostic technique : la mention « à établir si nécessaire à la demande des notaires » doit être conservée.

Y-a-il des questions ?

**Mme Nadine PAUL :** Avant de démarrer les questions et le résumé de ce qui s'est passé lundi soir, au moment où, encore une fois, nous étions tous présents et chez toi, très peu présents, ce que je regrette vraiment, c'est vraiment le sujet important et il n'y avait vraiment personne chez toi. Je voudrais être sûre qu'on ne va pas, à toute allure, tu nous as mis sur un conseil ce soir, jeudi soir, heureusement pour toi il n'y a pas de match de foot sinon ça aurait fait comme l'autre fois en commission, on aurait été obligés d'abrégé. Je voudrais être sûre qu'on n'aille pas dans le sens de ce mandat, de ce Monsieur LUCIO et de ce Monsieur MESSIA qui sont très pressés de pouvoir bénéficier, avant le 31/12, d'avantages fiscaux et en quoi ça impacte la commune de prendre une décision aussi vite sur ce mandat sachant qu'on avait demandé un cahier des charges qui n'y est toujours pas, on a fait venir un architecte et que tu avais trouvé le projet intéressant, tu l'as dit toi-même en commission avec les gens qui étaient là, ça aurait pu servir de base de travail, ce que tu refuses encore puisque tu nous fais présenter ce mandat à toute allure pour le signer, je dis bien, avant le 31 décembre pour qu'ils puissent acheter avant le 31 décembre pour bénéficier d'avantages. Je voudrais savoir quelle est l'urgence de ce conseil qui est très rapide pour ça.

**M. le Maire :** Ce conseil n'est pas si rapide que ça. Ce mandat a été déposé en septembre et il y avait des anomalies, nous sommes revenus dessus. Pourquoi on le fait, pas si rapide que ça puisque déjà on l'a reporté de 15 jours pour les présences de chacun, pour avoir un maximum de monde ce soir, ce n'est pas dans la précipitation.

**Mme Sophie LECOINTRE :** C'est réussi ce soir, bravo.

**M. le Maire :** Vos commentaires, ça va bien. Pourquoi on ne l'a pas fait le vendredi ? Manque de chance, demain il y a la préparation du marché de Noël donc on ne pouvait pas prendre la salle demain soir.

**Mme Sophie LECOINTRE :** On aurait pu reporter d'une semaine.

**M. le Maire :** D'une semaine alors que ça fait déjà 3 semaines qu'est repoussé ce conseil pour la présence de chacun donc je ne vois pas. Nous sommes là ce soir et ce n'est pas pour forcément signer. On n'a encore rien signé pour la suite de ce sujet. Je pense que si on signe ce mandat, ça m'étonnerait qu'on fasse quelque chose avant le 31 décembre parce que quand vous pensez que si un candidat vient me présenter et qu'on fasse une promesse de vente, on ne peut pas faire de promesse de vente en moins de 2 mois.

**Mme Nadine PAUL :** Tu nous as même dit en commission que Messieurs LUCIO et MESSION t'appelaient quasiment tous les 2 jours.

**M. le Maire :** Non j'ai parlé de Monsieur LUCIO mais pas de Monsieur MESSIA.

**Mme Nadine PAUL :** Paola, vous étiez là, les 2 noms ont été évoqués.

**Mme la secrétaire générale :** Non, c'est moi qui en ai parlé, ce n'est pas Monsieur le Maire. De même que ce n'est pas Monsieur le Maire qu'il appelle, c'est moi qu'il appelle.

**M. le Maire :** Moi, je n'ai jamais prononcé le nom de MESSIA.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Tu ne fais pas partie de la mairie ?

**M. le Maire :** Je ne répondrai pas. Je ne parlerai à Monsieur MESSIA que s'il est présenté par Monsieur LUCIO. Ça a toujours été comme ça et pour moi il n'y a pas de précipitation.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Ce qui me dérange c'est que tu veux qu'on signe un mandat sans avoir le projet qu'il veut nous proposer. Nous n'avons rien.

**M. le Maire :** Le mandat n'est pas une vente. Je crois que vous mélangez les choses.

**M. Franck FERREIRA :** Si on mélange les choses, quel est votre projet à vous ?

**M. le Maire :** Nous n'en avons pas.

**M. Franck FERREIRA :** Bravo.

**M. le Maire :** Bien sûr et vous, vous en avez ?

**M. Franck FERREIRA :** Mais oui.

**M. le Maire :** Et comment vous les financez ?

**M. Gilbert GENESTE :** Donc si vous n'avez pas de projet, l'acheteur achète au prix du mandat et il fait ce qu'il veut.

**M. le Maire :** Non, pas du tout.

**M. Gilbert GENESTE :** Je demande à ce que Paola le note, je dis, je l'ai déjà dit et Guillaume a voulu me contredire l'autre jour, j'insiste lourdement, l'acheteur qui fera une offre au prix du mandat, vous devez l'accepter, je demande à ce que ce soit noté.

**M. le Maire :** Lorsqu'on contracte un prêt, avant d'arriver à la vente, il faut passer devant un notaire et il va y avoir un compromis de vente avec des clauses suspensives.

**M. Gilbert GENESTE :** Pour les clauses suspensives, il faudrait que tu donnes les éléments à l'acheteur au départ. Tu ne vas pas définir des clauses suspensives quand la personne aura fait une offre au prix, je suis désolé, il sera trop tard. C'est maintenant qu'il faut définir le cahier des charges, ce que l'on a toujours demandé. Il faut définir un cahier des charges. Un architecte a travaillé, il a donné un canevas et on aurait dû travailler sur ce qu'avait fait l'architecte en commission mais nous ne l'avons pas fait et aujourd'hui tu n'as pas de projet donc je ne vois pas comment tu vas refuser un acheteur qui va proposer le prix du mandat sur son offre.

**M. le Maire :** Mais si.

**M. Gilbert GENESTE :** Sous quel motif tu vas refuser ?

**M. le Maire :** Parce qu'il ne répondra pas à nos clauses suspensives.

**M. Gilbert GENESTE :** Mais quelles sont tes clauses suspensives puisque tu n'as pas de projet ?

**M. le Maire :** On les lui donnera quand il nous aura donné un projet.

**M. Daniel DOUARD :** Est-ce que je peux vous parler ? Ça ne vous gêne pas que je vous parle ? Merci de m'écouter, c'est gentil. Effectivement je suis sur un petit nuage de tous vous entendre, ça m'étonne surtout de la part de Gilbert qui est agent immobilier.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Les gens critiquent mais ne viennent pas à la commission.

**M. Daniel DOUARD :** Moi, je n'ai pas été à la commission, tu sais bien pourquoi, parce qu'il y a des marches et je n'ai pas pu y aller, faute de quoi j'y serais allé.

**M. Franck FERREIRA :** On ne parle pas de vous.

**M. Gilbert GENESTE :** Mais ton fils a été le porte-parole de ce que tu pensais.

**M. Daniel DOUARD :** Non, il est assez grand pour en parler tout seul et il connaît la commune aussi bien que certains. Il connaît aussi les éléments de ce dont on parle donc il n'a pas parlé dans le vide mais il a parlé d'un architecte qui était venu. J'ai été assez surpris d'un architecte alors qu'on avait déjà eu une société, qui s'appelait EAD, que l'on a payée pour venir pour faire une étude. Je pense que vous êtes au courant de cette étude qui a été faite par EAD qui est venue la proposer à ce groupe de travail. Les conclusions ont été faites qui étaient à la demande que vous aviez faite, puisque vous aviez parlé avec l'ingénieur d'EAD, je ne comprends pas pourquoi il y a eu un 2<sup>ème</sup> architecte, seulement à votre demande et pour lequel, si j'avais été à la commission, je n'aurais pas accepté parce que je ne vois pas pourquoi un architecte, proposé par vous pour faire ce que vous souhaitez, vous.

**Madame Nadine PAUL :** non pas du tout.

**M. Daniel DOUARD :** Je ne connais pas Monsieur LUCIO, je ne connais pas Monsieur MESSIA, je ne connais personne de tous ces gens mais tout ce que je sais, Gilbert devrait le savoir mieux que quiconque, une promesse de vente n'a rien à voir avec un mandat de vente, ce sont 2 choses très différentes.

**M. Gilbert GENESTE :** eh bien non.

**M. le Maire :** tu racontes des histoires.

**M. Gilbert GENESTE :** non je suis désolé.

**M. Daniel DOUARD :** Je vais prendre un exemple très simple. Je suis élu au sein de l'agglomération, qui a acheté la Banque de France un certain prix et qui doit être revendue. J'ai le papier sous les yeux, il y a un nouvel appel à projets et c'est quoi un appel à projets ? C'est que ce n'est pas l'agglomération qui décide de ce qu'on va faire dedans, l'agglomération a ses idées et une personne vient, achète et projette de faire, c'est ce que l'on demande. Il n'a qu'à nous faire des propositions, il y aura un permis d'aménager obligatoire puisque ce n'est pas un permis de construire, ce sera un permis d'aménager puisqu'il y a plusieurs constructions, plusieurs choses à faire donc ça n'a rien à voir avec un permis de construire avec lequel il pourrait faire ce qu'il voudrait du moment qu'il respecte le PRU et le PPRI.

Là, un permis d'aménager, c'est autre chose. Un permis d'aménager, ça se discute avec les vendeurs, ce sont eux qui disent si ça correspond au projet.

**M. Gilbert GENESTE :** Il n'y a pas de projet, on n'en a pas.

**M. Daniel DOUARD :** Mais vous, vous en avez un derrière la tête ?

**M. Gilbert GENESTE :** Mais vous, vous n'en avez pas, c'est le maire qui décide.

**M. Daniel DOUARD :** Laisse-moi finir, tu diras ce que tu veux de moi après. Un projet rêveur, vous en avez un, c'est un projet de rêve que je ne voudrais pas qu'il se réalise personnellement parce que je ne veux pas que vous mettiez la commune dans la merde financière complètement.

**Mme Nadine PAUL :** On n'a jamais présenté le projet, je ne vois pas comment vous pouvez savoir que notre projet est rêveur, on n'a rien présenté.

**M. Daniel DOUARD :** Mais tout ce que vous dites, c'est quoi ?

**Mme Nadine PAUL :** Vous n'étiez pas là aux dernières commissions.

**M. Daniel DOUARD :** Non mais j'ai quand même eu les éléments.

**Mme Nadine PAUL :** On n'a rien présenté de concret, rien. Alors si c'est pour dire qu'effectivement on voudrait une maison médicale, quelques commerces et du bois, oui, ça peut être rêveur, chacun son truc. Et si vous, ce sont des lotissements, chacun son truc.

**M. le Maire :** On n'a jamais parlé de lotissements.

**Mme Nadine PAUL :** Ce que je veux vous dire, Monsieur DOUARD, c'est que votre Monsieur LUCIO n'a pas de projet non plus donc on va signer un mandat à quelqu'un qui n'a aucun projet, aucune idée, il ne sait même pas ce que c'est, il ne sait même pas écrire le nom de notre commune, il ne sait pas écrire la rue Pierre et Marie Curie, il ne connaît rien à la commune. Vous dites que ce sont des gens qui ne connaissent pas, etc. mais votre Monsieur LUCIO, il ne connaît rien et n'a pas de projet donc c'est bien de lui signer un mandat mais il n'est pas du tout intéressé par le projet lui-même du Moulin. Il faut que les gens le sachent.

**M. Daniel DOUARD :** Il est intéressé par quoi alors ?

**Mme Nadine PAUL :** Je vous mets au défi de nous dire quel est notre projet à nous. Si quelqu'un autour de la table qui était à toutes les commissions peut le dire.

**M. Daniel DOUARD :** Je suis surpris.

**Mme Nadine PAUL :** je suis surprise que vous pouviez dire cela.

**M. le Maire :** Vous avez quand même présenté quelque chose avec l'architecte.

**Mme Nadine PAUL :** Mais vous croyez quoi ? C'est un projet concret ? Tu as vu le projet de l'architecte ?

**M. le Maire :** Oui quand même, il y a des choses bien écrites.

**Mme Nadine PAUL :** La même chose que ton premier Monsieur – dont on n'a plus jamais entendu parler – avait présenté. L'architecte, on était bien d'accord Jean-Pierre, c'était un document de base pour travailler en commission, tu étais d'accord et à la commission, tu étais très intéressé par ce qu'ils ont présenté. Ne dis pas le contraire, tu t'es intéressé, on devait se revoir à la commission suivante pour travailler dessus, pour échanger ensemble sur ce qu'on pouvait donner comme idée, sur ce que tu pouvais donner comme idée pour trouver un point commun à démarrer quelque chose mais ça n'a pas été possible puisqu'à la commission où on devait travailler, tu nous as présenté ton mandat pour nous dire que c'est ça, je suis le maire, j'ai la majorité, je le ferai signer en force. Donc qu'on ne me dise pas qu'on a présenté notre projet, pas du tout.

**M. le Maire :** Ce projet pourra servir de base justement avec les futurs projets, c'est sûr.

**Mme Nadine PAUL :** Mais il n'y a pas de projet, il n'en a pas. Monsieur MESSIA ne veut pas nous donner son projet et Monsieur LUCIO n'en a pas donc on va signer quelque chose à quelqu'un sans projet. C'est ce que vous allez signer tous, en votant.

**M. le Maire :** Non, vous n'avez pas compris entre un mandat et un projet derrière, c'est tout à fait différent.

**M. Franck FERREIRA :** Je vais intervenir pour rebondir parce que notre projet, on a voulu effectivement le présenter, ça a toujours été comme ça, on travaille tous ensemble sur ce projet, c'était tous ensemble, il s'est avéré qu'on a été recalé en 2 ou 3 minutes et il faut signer le mandat. Mais qu'est-ce qu'on signe ? Il n'y a pas de projet, il n'y a rien. Je vous ai reposé la question, il n'y a pas de projet. Nous, on propose une base de travail comme vient de le dire Nadine mais on n'avance pas, là on va signer quelque chose, on ne sait pas où on va.

**M. le Maire :** La base de travail sera à partir des projets qu'on va nous présenter.

**M. Gilbert GENESTE :** Comment tu vas accepter un projet, tu travaillerais sur le projet quand... mais tu ne sais pas ce que tu veux, il faudrait quand même bien, encore une fois, avoir un cahier des charges.

**M. le Maire :** On a quand même donné quelques lignes.

**M. Gilbert GENESTE :** Vous ne savez pas ce que vous voulez faire. Il faudrait qu'on le définisse quand même.

**M. le Maire :** On travaille là-dessus.

**M. Gilbert GENESTE :** On travaillera, à chaque fois tu dis ça et maintenant tu vas signer un mandat.

**M. le Maire :** Un mandat n'est pas un projet.

**M. Gilbert GENESTE :** Il n'y a pas le feu à signer un mandat.

**M. Daniel DOUARD :** Gilbert, mets tes lunettes et regarde un peu ce qui est écrit.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Ça fait 20 ans qu'on n'a jamais rien fait.

**M. Gilbert GENESTE :** Qu'est-ce qui est écrit Daniel ?

**M. Daniel DOUARD :** Là, c'est moi qui va te répondre. Le groupe de travail, le Moulin, le document annexé au mandat de vente qui devrait être fait, la société CENAL, donc respecter évidemment le PLU et le PPRI, aménager des logements de standing dans le Moulin, c'est écrit je crois que c'est marqué.

**M. Gilbert GENESTE :** Mais ce n'est pas défini.

**M. Franck FERREIRA :** Ça veut dire quoi standing ?

**Mme Nadine PAUL :** Votre Monsieur MESSIA a défini le bas standing et le middle standing. On ne sait même pas de quoi on parle comme standing.

**M. Franck FERREIRA :** Vous le savez ?

**M. Daniel DOUARD :** Non mais je sais que ce n'est pas des logements sociaux.

**M. Franck FERREIRA :** On va signer un mandat mais vous ne savez pas ce que veut dire le mot standing.

**M. Daniel DOUARD :** Non et vous, vous le savez ?

**M. Franck FERREIRA :** C'est bien pour ça que je vous pose la question.

**M. Daniel DOUARD :** Je vais vous montrer quelque chose parce que là, vous avez quand même un architecte que vous avez fait venir, c'est vous qui avez fait venir l'architecte, le type qui a fait une liste à la Prévert où il prévoit 12 boxs pour les médecins, je veux bien mais alors.

**Mme Nadine PAUL :** Je vous arrête tout de suite, ce que je vous ai dit avant mais vous ne m'avez pas écoutée, c'est un document de base. Jean-Pierre, on s'était engagés, on n'a pas dit que c'était nous qui avions mis ça. Lui, il fait un projet mais on n'a pas dit qu'on voulait tant de boxs et tant de commerces.

**M. le Maire :** Si.

**Mme Nadine PAUL :** Non, Jean-Pierre, tu es de mauvaise foi.

**M. le Maire :** Lundi, Monsieur GENESTE a persisté que si on ne mettait que 2 médecins, ce n'était pas la peine.

**Mme Nadine PAUL :** Entre 2 et 12, il y a une différence.

**M. le Maire :** Donc tu confirmes bien...

**M. Gilbert GENESTE :** Je confirme.

**M. le Maire :** Tu confirmes bien que ce n'est pas de 3 commerces, c'est 15, c'est un centre commercial.

**M. Franck FERREIRA :** Un centre commercial ?

**M. le Maire :** 15 commerces, c'est un petit centre commercial.

**Mme Nadine PAUL :** Alors ce n'est pas grave, de toute façon on savait que ça allait se passer comme ça puisqu'à la commission – à laquelle vous n'étiez pas Daniel – on n'a pas pu échanger.

**M. Franck FERREIRA :** Nous avons le même discours que Guillaume, exactement.

**M. Daniel DOUARD :** Vous avez le même discours l'un comme l'autre, c'est le même, que je vous entende de l'un ou l'autre, c'est pareil. Moi, je veux seulement vous dire ce que j'ai envie de dire parce que je n'ai pas l'habitude...

**Mme Nadine PAUL :** Je trouve que ce n'est pas très bien pour les Garennais qui vous regardent et qui vous entendent.

**M. Daniel DOUARD :** Moi aussi je veux que les Garennais sachent où vous les emmenez. Votre rêve, le rêve que vous avez, où vous voulez les emmener et la commune, vous savez dans quelles conditions on est ? Vous savez la récession qui arrive ? Vous connaissez tout ça ?

**Mme Nadine PAUL :** Qui a demandé à faire des renégociations de prêts et qui a fait faire des économies à la commune ? Ce n'est pas vous, c'est nous. Quand on a voté contre la passerelle parce que ça coûtait 700 000 € et qu'on trouvait que ce montant était ridicule, finalement ça ne s'est pas fait.

**M. Daniel DOUARD :** Non, c'est moi qui l'ai faite arrêter.

**Mme Nadine PAUL :** Donc réfléchissez aussi un peu avant de nous accuser, on n'a pas de projet, on n'a pas chiffré, on n'est pas des démagogues non plus.

**M. Daniel DOUARD :** Si, si, des rêveurs.

**Mme Nadine PAUL :** Non mais en quoi ? On n'a pas de projet, on n'a pas présenté, comment vous pouvez chiffrer ce qu'on a présenté ?

**M. Daniel DOUARD :** Je vais vous montrer, il n'est pas chiffré. 2 médecins, infirmières...

**Mme Nadine PAUL :** Je vous dis que c'est un document de travail, un document de travail.

**M. Daniel DOUARD :** De travail de quoi ? Diététicienne, centre dentaire...

**Mme Nadine PAUL :** Est-ce quelque chose que nous avons signé ?

**M. Daniel DOUARD :** Cardiologue, neurologue, sophrologue...

**Mme Nadine PAUL :** Monsieur DOUARD, vous faites de la peine à faire comme ça alors que je vous dis que c'est un document de travail.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Arrêtons de s'étriper là-dessus.

**M. Daniel DOUARD :** Il faut arrêter de dire des bêtises.

**M. Gilbert GENESTE :** Daniel, tu es trop vieux, tu n'as pas de rêves mais il faut avoir des rêves.

**M. Daniel DOUARD :** Oui, oui, non, je ne rêve pas, j'ai les pieds sur terre, je ne rêve pas. Vous ne m'empêchez pas de dire ce que j'ai envie de dire.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Je voudrais prendre la parole pour dire que l'architecte a fait un excellent travail, il faut le reconnaître.

**M. Daniel DOUARD :** Lequel ?

**M. Jean-François BOURGOIN :** L'architecte qui a été demandé par Gilbert et approuvé par Jean-Pierre. Il a fait un excellent travail qui est complémentaire avec l'ingénieur de EAD, il faut le savoir. Ça nous a permis de réfléchir et d'avancer et Jean-Pierre, tu disais que c'était du très bon travail...

**M. le Maire :** Sauf que ce qui manque, c'est un projet.

**M. Jean-François BOURGOIN :** D'accord mais l'aspect financier, ce n'est pas la démarche de l'architecte. Il n'est pas là pour chiffrer, il est là pour proposer.

**M. le Maire :** On est d'accord.



**M. Jean-François BOURGOIN :** Il nous a proposé des choses, on trouve tous que c'est un excellent travail, c'est un outil, comme le dit Gilbert, par rapport au projet qu'on voulait faire mais maintenant il faut arrêter de critiquer sans arrêt ce qui a été proposé. Le travail de l'architecte est un très bon travail, Daniel tu ne peux pas dire, tu n'étais pas là, tu ne peux pas savoir. Il nous a fait des propositions intéressantes et maintenant c'est à nous de voir. J'étais présent mais il n'y avait pas grand monde présent pour Monsieur MESSIA qui ne nous a rien proposé. Même Jean-Pierre est intervenu et Monsieur MESSIA a dit « non, je proposerai après parce que c'est ma façon de travailler ».

**M. le Maire :** Ce que l'on propose pour ce mandat, je regrette, il n'y a pas à parler de Monsieur MESSIA. Pour le moment, il n'a rien à voir.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Tout le monde le sait, Monsieur MESSIA, c'est l'acheteur.

**M. le Maire :** On verra, je ne suis pas aussi sûr que vous, croyez-moi parce qu'on a quand même des échanges avec lui.

**M. Franck FERREIRA :** C'est pour ça que cela pousse tellement fort.

**M. le Maire :** Ce n'est pas lui qui pousse.

**M. Gilbert GENESTE :** Jean-Pierre, dans un mandat où un mec prend 450 000 € de commission, non 45 000 € pardon et qui ne peut pas faire de support publicitaire, « le mandataire jugera nécessaire » ce qu'il jugera nécessaire je suis désolé mais avec ce prix, il peut faire quand même de la publicité sur Internet, il peut faire quelque chose. Ça, je n'admets pas du tout.

**Mme Nadine PAUL :** De toute façon, il est inconnu. Vous l'avez trouvé sur les réseaux sociaux ? Il est inconnu ce mandataire.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Moi, j'ai cherché mais je ne l'ai pas trouvé.

**Mme Nadine PAUL :** Il n'y a aucune trace de lui.

**M. Daniel DOUARD :** Je ne suis pas contre que ce soit un autre mandataire.

**M. Gilbert GENESTE :** Moi non plus.

**Mme Nadine PAUL :** D'accord alors on peut peut-être y réfléchir avec vraiment un vrai cahier des charges.

**M. le Maire :** On n'a pas d'exclusivité.

**M. Daniel DOUARD :** On peut donner plusieurs mandats.

**M. Gilbert GENESTE :** Oui mais à condition qu'un cahier des charges existe.

**Mme Nadine PAUL :** On est d'accord Daniel, on peut trouver un autre mandataire, il n'y a pas de souci.

**M. Daniel DOUARD :** Je n'ai aucune attache avec Monsieur MESSIA et je pense que l'intérêt de la commune est de trouver un acquéreur.

**M. le Maire :** Moi non plus.

**Mme Nadine PAUL :** Pourquoi tu veux absolument nous le faire signer ? On n'a aucune confiance en lui, toi-même tu me l'as dit Jean-Pierre, quand on l'a vu, honnêtement, à un moment donné il faut être honnête, honnêtement, on était tous d'accord à peu près pour dire qu'on n'avait pas senti cette personne, ni lui, ni l'autre.

**M. le Maire :** Je regrette mais je pense que tous les gens qu'on verra comme ça, ils ont tous cette approche.

**Mme Nadine PAUL :** Non, je dis ce que tu as dit le jour même, je ne parle pas de ce que tu dis aujourd'hui, sois honnête, on avait tous la même impression qu'on ne l'avait pas senti.

**M. le Maire :** Ils sont tous pareils.

**Mme Nadine PAUL :** Non, ils ne sont pas tous pareils.

**M. le Maire :** Moi, je juge comme ça, c'est tout.

**Mme Nadine PAUL :** On n'est pas contre un mandat mais celui-là, en l'occurrence, je ne suis pas pour, pour les raisons que je t'ai expliquées parce que de toute façon derrière il y a quelqu'un et on le sait très bien sinon il n'appellerait pas la secrétaire générale, ce n'est pas que LUCIO qui appelle, c'est lui qui appelle juste derrière donc il ne faut pas être sorti de Saint-Cyr pour comprendre le petit manège. On n'est pas contre un autre mandat avec un vrai travail, quelqu'un qui s'occupe du moulin et qui veut en faire quelque chose de bien, pas n'importe quoi qu'on ne sache pas, on ne sait pas où on va.

**M. Daniel DOUARD :** Mais on fait un appel à projets comme a fait l'agglomération..

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Mais on est d'accord, Nadine a évoqué ce point à la commission.

**M. Daniel DOUARD :** On donne ce mandat à une agence, à plusieurs agences mais ça n'empêche pas de signer celui d'aujourd'hui.

**M. le Maire :** Cette personne attend depuis le mois de juillet.

**Mme Nadine PAUL :** On s'en fiche, ce n'est pas lui qui décide pour la commune enfin.

**M. Daniel DOUARD :** Si on en a plusieurs, on aura celui qui aura fait le meilleur projet qui nous plaira le mieux.

**Mme Nadine PAUL :** Mais on n'a pas de projet, allons-y, allons-y, appelons quelqu'un qui a un vrai projet.

**M. le Maire :** Vous confondez mandat et vente.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** est-ce que je peux parler ?

**M. Gilbert GENESTE :** On ne sait pas ce qu'on veut, définissons ce qu'on veut. Ce n'est pas fait.

**M. Daniel DOUARD :** Un appel à projets, c'est quoi ? Ce sont eux qui vont proposer et toi tu dis oui ou non.

**M. Gilbert GENESTE :** C'est quand même normal de les orienter.

**M. Daniel DOUARD :** Ils peuvent te proposer des choses. Ton architecte, je rappelle quand même qu'on a payé une mission EAD qui avait fait tout un dossier.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Oui mais comme a dit Jean-François, l'architecte était en complément de EAD, il l'a bien dit tout à l'heure.

**M. Daniel DOUARD :** On peut en mettre 3, on peut en mettre 4 des architectes, il n'y en a pas un qui dira la même chose.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Est-ce que je peux parler ?

**M. Daniel DOUARD :** Bien sûr que vous avez le droit de parler mais moi aussi.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Je vous ai laissé parler mais vous m'interrompez. Je vais être très claire. Dans mon travail, j'ai des mandats tous les jours, je travaille avec des agents immobiliers, des syndicats, des administrateurs de biens. Je sais comment cela fonctionne. Déjà pour moi, ce n'est ni fait, ni à faire, c'est mon avis professionnel. Vous l'entendez ou vous ne l'entendez pas. Quand j'ai un mandat, j'ai un projet avec, c'est obligatoire, ce n'est pas après parce que là, vous lui donnez un chèque en blanc. Même si vous dites non, derrière lui demandera son projet, c'est un chèque en blanc que vous lui donnez.

**M. le Maire :** Mais pas du tout.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Tu ne vas pas m'apprendre mon métier, je ne t'apprends pas le tien. C'est un chèque en blanc.

**M. le Maire :** Pas du tout.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Déjà on ne dit pas le nécessaire pour l'amiante, c'est une obligation maintenant, il ne connaît même pas son métier à la base, je suis désolée.

**M. le Maire :** Mais on le fera le diagnostic de l'amiante, c'est sûr.

**M. Franck FERREIRA :** Avez-vous pensé à demander l'avis des Garennais, ce qu'ils voudraient voir ?

**M. Daniel DOUARD :** Tu veux faire un référendum ?

**M. Franck FERREIRA :** Éventuellement, c'est une question mais j'entends déjà souffler donc j'ai déjà une réponse.

**M. Daniel DOUARD :** Est-ce que tu veux faire un référendum ?

**M. Franck FERREIRA :** Pourquoi pas.

**M. Daniel DOUARD :** Là, tu seras peut-être surpris du résultat.

**M. Franck FERREIRA :** Tant que les Garennais sont contents de ce qu'il va y avoir, ça me va.

**M. Daniel DOUARD :** Je vais te répondre. Les Garennais vont demander des chiffres en face parce qu'effectivement ce sont aussi des personnes qui payent des impôts. Quand tu veux faire des choses, moi je peux te promettre la lune si tu veux, je peux promettre la lune.

**M. Franck FERREIRA :** Je ne vous parle pas de promettre, je vous parle de leur poser la question de ce qu'ils aimeraient et ça va donner encore une base de travail mais visiblement vous n'en voulez pas de cette base de travail.

**M. Daniel DOUARD :** Ce n'est pas ce que j'ai dit, j'ai dit que les Garennais, si tu leur offres des idées et pas les financements qui vont avec, parce que tu peux faire tout ce que tu veux avec l'argent mais quand tu ne l'as pas, il faut que tu ailles le chercher auprès des usagers, auprès des contribuables.

**Mme Nadine PAUL :** Les communes alentours font des choses. Peut-être que, Monsieur DOUARD, vous connaissez mieux notre projet que moi, a priori vous le connaissez bien mieux que moi parce que moi, je ne connais pas mon projet et vous avez l'air de connaître le nôtre.

**M. Daniel DOUARD :** Moi je vois ce qui est écrit.

**Mme Nadine PAUL :** Ce n'est pas le nôtre. Est-ce qu'il y a écrit que c'est notre projet ? Où est-ce écrit ?

**M. Daniel DOUARD :** Je vois que c'est un architecte – et que c'est vous qui l'avez appelé – qui a écrit ça.

**Mme Nadine PAUL :** Et validé par Jean-Pierre, je le précise. C'est une base de travail, je ne vais pas recommencer 10 fois. Ce que je veux dire c'est qu'il y a des communes alentours qui ont des projets, qui font des choses et elles ne mettent pas forcément en face l'argent, etc. On n'est pas complètement utopiques, on sait que ça va être un gros boulot, ce n'est pas un chantier qui va se faire en 1 an ou 2 ans, ça va prendre des années très certainement. Ça peut se faire par paliers, on n'est pas obligés de tout faire tout de suite, on peut le faire par paliers, on peut démarcher dans plusieurs directions, on a un peu cherché aussi, on ne va pas être non plus dans l'utopie, on n'est pas complètement dingues surtout à l'heure actuelle, on sera sur des choses réalistes avec des choses qui peuvent se balancer en débit/crédit et on n'ira pas faire des choses complètement dingues pour faire payer les gens.

J'ai une autre question, est-ce que vous pouvez me confirmer que le prêt du moulin est maintenant remboursé ?

**M. le Maire :** Pas complètement, je crois.

**Mme Nadine PAUL :** J'avais noté que c'était fini.

**M. le Maire :** C'est celui-là qui est fini ?

**Mme Nadine PAUL :** Personne ne connaît la fin du prêt ? J'avais noté que c'était terminé.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Dans le dernier budget qu'on a voté, il devait y avoir déjà le CRD et la date de fin.

**M. le Maire :** Oui.

**Mme Nadine PAUL :** Je trouve dingue que personne ne sache si le prêt est terminé, personne ne suit les comptes quelque part ?

**M. le Maire :** On ne regarde pas tous les jours.

**Mme Nadine PAUL :** Je ne dis pas tous les jours mais une fois par mois, une fois par trimestre, on sait bien si un prêt se termine en 2022.

**M. Daniel DOUARD :** Je pense que vous devriez le savoir parce que vous avez eu les comptes, comme nous, l'autre jour.

**Mme Nadine PAUL :** Justement pour moi, c'est en 2022 mais je voudrais que vous confirmiez parce que je n'ai pas les comptes de 2022.

**M. le Maire :** Ne vous inquiétez pas, nous l'aurons dès demain.

**Mme Nadine PAUL :** Mais je demande ce soir, ça me paraît aberrant que personne ne sache quand se termine ce prêt qui est quand même important à vos yeux, l'argent est important.

**M. Daniel DOUARD :** Exactement et je pense qu'il va falloir y faire attention, à l'argent.

**Mme Nadine PAUL :** Je suis entièrement d'accord avec vous et c'est pour ça que l'on a demandé une renégociation des prêts.

**M. Gilbert GENESTE :** Quand je vois le fric qui a été dépensé, qui va être dépensé pour le terrain de foot, je pense qu'on ne fait pas attention à l'argent. Quand on voulait faire une passerelle à 750 000 €, je pense qu'on ne fait pas attention à l'argent. Donc Daniel, ne donne pas de leçon, vous n'êtes pas mieux.

**M. Daniel DOUARD :** Si, je me permets de donner des leçons et surtout à toi.

**Mme Nadine PAUL :** Mais nous, on n'a rien chiffré.

**M. le Maire :** Tu peux en donner des leçons.

**M. Gilbert GENESTE :** Moi je n'en donne pas mais vous, vous en donnez.

**M. le Maire :** Heureusement.

**M. Gilbert GENESTE :** Vous, vous en donnez des leçons.

**Mme Nadine PAUL :** Ça suffit les attaques personnelles, ça suffit, je demande que ça s'arrête.

**M. le Maire :** On est d'accord.

**Mme Nadine PAUL :** Les attaques personnelles n'ont pas lieu d'être au sein du conseil surtout quand ça vient du maire, excuse-moi. Est-ce que Martine va nous sauver ?

**M. le Maire :** Je n'ai pas là, le dossier d'endettement.

**M. Daniel DOUARD :** Je n'ai pas prévu la question, faute de quoi je l'aurais amené.

**Mme Nadine PAUL :** Si on fait attention à l'argent, on doit savoir quand un prêt se termine dans l'année.

**M. Daniel DOUARD :** On a tous eu le dossier, toi aussi.

**Mme Nadine PAUL :** C'est pour ça que je pose la question, pour être sûre parce que je voudrais être sûre. C'est important de savoir si le prêt est terminé ou pas.

**M. Daniel DOUARD :** Sinon il faut le rembourser.

**M. Corinne DUROVRA-MOLINA :** Je te rappelle qu'il y a des pénalités si tu le fais avant.

**M. le Maire :** De toute façon il n'est pas encore vendu, croyez-moi.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** On a parlé des 2 prêts qu'on a renégociés mais pas de celui du moulin parce que le taux est très bas et la durée était très faible, de mémoire.

**Mme Nadine PAUL :** Ce n'est pas grave, vous nous le direz.

**M. le Maire :** avez-vous d'autres questions ?

**M. Gilbert GENESTE :** Quand ferons-nous un cahier des charges pour ce moulin ?

**M. Daniel DOUARD :** On demande un appel à projets à celui qui achète.

**M. Gilbert GENESTE :** Ce n'est pas marqué dans le mandat.

**M. Daniel DOUARD :** Non mais un appel à projets.

**M. Gilbert GENESTE :** Non, ce n'est pas marqué dans le mandat, ce n'est pas un appel à projets.

**M. Daniel DOUARD :** Dans le mandat il y a ça, le document 2.2, annexes au mandat. Ce n'est pas écrit ?

**M. Gilbert GENESTE :** Non, ce n'est pas marqué appel à projets.

**M. le Maire :** Mais il y a quand même des conditions particulières.

**M. Gilbert GENESTE :** Il est indiqué appel à projets nulle part.

**M. Corinne DUROVRA-MOLINA :** Si je peux me permettre, le mot standing, ça doit se définir parce qu'un standing peut être un F3, un F1, un F5, ça se détaille.

**M. Daniel DOUARD :** On sait bien ce qu'on ne veut pas dedans, on est tous d'accord là-dessus.

**Mme Nadine PAUL :** Et les terrains constructibles, ça veut dire quoi exactement ? Ce n'est pas du tout précisé, rien n'est spécifié.

**M. Corinne DUROVRA-MOLINA :** Tu peux mettre terrains constructibles, tu peux mettre tout si ce n'est pas détaillé.

**M. le Maire :** Il y a quand même le détail des parcelles.

**Mme Nadine PAUL :** Sur l'annexe dont tu parles en disant que tout est détaillé dans l'annexe et que tu vas signer parce qu'il y a marqué bla-bla-bla. Terrains constructibles, il n'y a aucune précision des parcelles.

**Mme Martine LEPETIT :** Si, si, c'est marqué. On l'avait déjà vu la dernière fois.

**Mme la Secrétaire Générale :** C'est la parcelle 1789.

**M. Corinne DUROVRA-MOLINA :** Sur la première page, Jean-Pierre, tu marques terrains constructibles mais tu n'as pas spécifié quelles références cadastrales étaient concernées.

**Mme la Secrétaire Générale :** Si, numéro 137.

**M. le Maire :** Il y a des détails, là.

**Mme Nadine PAUL :** Non, je parle de l'annexe que tu nous vantes en disant qu'il ne pourra pas faire n'importe quoi.

**Mme Nadine PAUL :** Sur cette annexe, il est indiqué terrains constructibles mais ce n'est pas spécifié.

**M. le Maire :** C'est peut-être parce que c'est 2 points.

**Mme Nadine PAUL :** Ce n'est pas peut-être, ce n'est pas spécifié donc on ne peut pas le signer.

**M. Daniel DOUARD :** Vous trouvez tout ce qu'il faut.

**Mme Nadine PAUL :** Mais c'est notre rôle. On a essayé en commission, Daniel, vous n'étiez pas là on a essayé de faire les choses correctement. On est là ce soir, on a réfléchi à ne pas venir, on s'est dit que démocratiquement – parce que nous, on joue le jeu de la démocratie, pas comme certains –, ne m'interrompez pas ? on a réfléchi à ne pas venir ce soir parce qu'on se doutait que vous seriez en minorité par rapport à votre nombre habituel, si on n'était pas là, le conseil ne pouvait pas se tenir, ça ne pouvait pas être signé ce soir. Comme on a essayé de travailler en commission, malheureusement vous n'étiez pas à la dernière commission et on a eu une fin de non-recevoir pour pouvoir travailler, nous essayons donc de trouver tous les moyens pour dire ce qu'on devait faire à la commission, ce qu'on a envie de faire pour ce moulin et non pas n'importe quoi, en signant n'importe quoi, des choses qui ne sont pas complètes.

**M. Daniel DOUARD :** C'est une tempête dans un verre d'eau, ce que vous faites. Une tempête dans un verre d'eau simplement pour empêcher d'avancer. Dites plutôt tout de suite que vous ne voulez surtout pas avancer.

**Mme Nadine PAUL :** Je vais redire ce que j'ai dit en commission Daniel puisque vous n'étiez pas là et je le regrette, qui a mis le moulin sur la table ? Je l'ai dit en commission quand on s'est fâchés avec Jean-Pierre l'autre soir et que je me suis levée en claquant la porte, qui a

amené le moulin sur la table ? Ce n'est même pas dans votre profession de foi. Qui a fait venir un architecte pour essayer de travailler quelque chose ? Qui a fait un cahier des charges ? Qui est venu à chaque réunion, à chaque commission ? À chaque fois qu'on a parlé du moulin on était là. Chez vous, ce n'est pas du tout le cas puisque même une fois, on s'est retrouvés à 5. Il ne faut pas nous dire qu'on bloque pour ne pas faire avancer, s'il y a des gens qui bloquent alors que nous, on a un vrai projet, on veut travailler sur ce moulin pour faire quelque chose à Garennes avec quelque chose qui est du patrimoine, qui appartient aux gens, c'est nous, ce n'est pas vous. Je suis désolée de vous le dire, je vous le dis gentiment comme ça et encore une fois, on est là, ce soir, parce qu'on joue le jeu de la démocratie.

On sait que vous allez le faire passer en force comme vous avez fait pour la passerelle mais nous, on est démocratiquement ancrés sur le fait qu'on soit présent ce soir mais que oui, on chipote sur ce mandat parce qu'on n'est pas d'accord avec et parce qu'on a essayé de le dire en commission et que l'autre soir, on s'est fait blackbouler.

**M. Daniel DOUARD :** Moi, je vous dis qu'on pourrait signer ce soir, on peut en signer un 2<sup>ème</sup> demain, un 3<sup>ème</sup>, Gilbert a peut-être des possibilités et puis après... non mais il ne veut pas, je sais bien, ça ne t'intéresse pas, je sais bien, le moulin ne t'intéresse pas mais effectivement tout ça, ça peut être fait. Il suffit en bonne intelligence de travailler ensemble parce qu'on a tous le même intérêt, celui des Garennais. Seulement je vais vous rappeler une chose, ce moulin, il n'y aurait même pas besoin de se bagarrer avec si je ne l'avais pas acheté, en tant que maire à l'époque, vous ne vous rappelez pas de ça ? Parce que ce n'était pas un patrimoine communal qui appartenait à la commune, c'était un patrimoine qui appartenait à des privés c'était une zone industrielle avec une rue dessus pour ceux qui ont connu Garennes à l'époque.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Moi je l'ai connu, ça fait 20 ans que je suis là et depuis 20 ans, ça n'a pas bougé.

**M. Daniel DOUARD :** Oui mais la rue n'est quand même plus là. La commune a bénéficié, avec cet achat, d'un terrain pour refaire fonctionner le système d'assainissement de la commune qui ne fonctionnait plus à l'autre bout.

**M. le Maire :** Et maîtriser les vannages.

**M. Daniel DOUARD :** Maîtriser les vannages, les inondations. On a acheté ce terrain, une partie a servi à faire un parking paysager, il ne faut pas dire que c'est tout à fait nul ce qu'on a fait. Aujourd'hui on se bagarre pour un truc qu'on a acheté il y a 20 ans, c'est vrai, je n'aurais pas dû l'acheter il y a 20 ans, aujourd'hui ça serait autre chose qui serait là et personne n'en parlerait. Il y aurait peut-être des choses que vous ne voudriez pas mais vous seriez tellement habitués avec qu'on le ferait.

**M. Franck FERREIRA :** Mais là, on est au présent et je voudrais revenir sur ce qui vient d'être dit. Il faudrait travailler ensemble, on était encore en commission pour le faire mais Guillaume nous a bloqués d'entrée, il a bloqué la conversation.

**M. Guillaume DOUARD :** Non, je n'ai pas bloqué.

**M. Franck FERREIRA :** Si, tu as bloqué la conversation, tu as dit stop, c'est un projet rêveur, on ne peut pas travailler là-dessus.



**M. Guillaume DOUARD :** Je n'ai pas bloqué et vous êtes assez grands pour parler même si je vous dis quelque chose, je pense. Je m'interrogeais de la présence de l'architecte parce qu'il y avait une autre étude de EAD qui, a priori, allait un peu dans le même sens.

**M. Franck FERREIRA :** Le même discours, on remet ça, c'est bon, on l'a entendu.

**Mme Sophie LECOINTRE :** C'est le même discours, tu n'étais même pas présent aux autres commissions.

**M. Guillaume DOUARD :** Non, je ne peux pas y être avant, ce n'est pas de ma faute.

**M. le Maire :** Il a pu se renseigner.

**Mme Sophie LECOINTRE :** C'est facile après de dire.

**Mme Nadine PAUL :** Donc l'architecte, je le répète, on a posé la question à Jean-Pierre avant, on lui a demandé si on pouvait demander à un architecte – qu'on ne connaissait pas – de travailler, peut-être pour démarrer quelque chose, avoir un cahier des charges pour pouvoir entamer quelque chose – depuis qu'on en parle, on n'a toujours rien entamé – et Jean-Pierre a dit oui et c'est comme ça que cela s'est passé. Maintenant qu'on vienne nous reprocher d'avoir fait ça alors qu'on a posé la question avant, validé, reçu en groupe de travail par tout le monde, que toi, tu nous tiennes ce discours lundi soir et que ton père nous tienne exactement le même discours ce soir, excuse-moi, je trouve ça quand même incroyable.

**M. Guillaume DOUARD :** Lundi soir, je me suis interrogé de la présence de l'architecte et de son document et après j'ai posé une question. L'étude était faite, je n'ai pas interdit de travailler dessus.

**Mme Nadine PAUL :** Non, tu as juste dit qu'il fallait signer le mandat.

**M. Guillaume DOUARD :** Non, j'ai seulement dit que de signer le mandat n'obligeait pas la vente ensuite. Le mandat, Gilbert le sait bien, quand quelqu'un lui signe un mandat pour vendre une maison, il ne lui vend pas sa maison mais lui demande de chercher un acquéreur.

**M. Gilbert GENESTE :** Oui mais s'il a une offre au prix, il est obligé de vendre.

**M. Guillaume DOUARD :** Non Gilbert. J'ai un texte d'avocat qui précise bien le contraire.

**M. Gilbert GENESTE :** Tu es agriculteur et tu sais mieux que moi, c'est parfait.

**M. Guillaume DOUARD :** J'ai un texte d'avocat, d'où vient ta source ? Est-ce que c'est une source officielle, elle vient d'où ?

**Mme Nadine PAUL :** De toute façon, on ne va pas discuter là-dessus, on sait que Daniel et Guillaume DOUARD ont exactement les mêmes expressions, les mêmes phrases, vous avez dû répéter ensemble, c'est aussi simple que ça. Ce n'est pas grave, tu sais, c'est bien aussi d'être indépendant et de pouvoir s'affirmer.

**M. Guillaume DOUARD :** Je suis indépendant, ne t'inquiète pas.

**Mme Nadine PAUL :** Moi, je te rappelle juste qu'en commission, simplement je t'ai demandé ce que tu vas faire quand vous allez signer le mandat au conseil et que le vendredi matin, Monsieur LUCIO va présenter la proposition de Monsieur MESSIA, vous allez lui dire « attendez, finalement on ne vous le vend pas » ? Vous allez dire quoi à Messieurs LUCIO et MESSIA ?

**M. Guillaume DOUARD :** Aujourd'hui le mandat, Monsieur LUCIO n'est pas acquéreur aujourd'hui, il est juste là pour amener un client.

**Mme Nadine PAUL :** Sauf qu'il ne connaît pas du tout le moulin, il ne connaît pas le dossier, il ne connaît pas Garennes, ça ne l'intéresse pas. Je ne vois pas comment il va aller proposer à des gens d'acheter quelque chose qu'il ne connaît pas et qui ne l'intéresse pas. Je ne vais pas redire ce que j'ai dit tout à l'heure parce que les gens en ont ras-le-bol qu'on s'engueule depuis tout à l'heure, c'est quelqu'un qui ne connaît pas le dossier donc je ne vois pas pourquoi on irait filer un mandat à quelqu'un qui ne connaît pas le dossier, qui ne connaît pas Garennes et qui ne sait même pas ce qu'il veut en faire et ce que veulent les gens sauf pour toucher 45 000 € à la clé.

**M. le Maire :** Nadine, non, je ne peux pas te laisser dire ça. Monsieur LUCIO, il a été maintes et maintes fois dans le moulin, il est venu avec des gens pour regarder le potentiel, il connaît bien Garennes et le moulin.

**Mme Nadine PAUL :** Excuse-moi, la dernière fois que je l'ai rencontré ce n'était vraiment pas le cas, il est peut-être revenu depuis.

**M. le Maire :** Depuis il a fait quelques visites.

**Mme Nadine PAUL :** S'il a fait plein de visites, tant mieux, il connaît donc bien le moulin et Garennes.

**M. le Maire :** Je ne peux pas te laisser dire qu'il ne connaît pas.

**Mme Nadine PAUL :** Tu lui expliqueras comment écrire rue Pierre et Marie Curie.

**M. Gilbert GENESTE :** Avant Monsieur LUCIO, c'était Monsieur DUVINAGE, vous vous rappelez ? Vous avez discuté avec lui, tous ceux qui vont venir, vous allez les renvoyer, on le sait très bien. Nous, on n'est pas que 2, on parle peut-être tous les 2 mais vous, vous parlez tous les 4, vous parlez le même langage, vous avez le droit.

**Mme Nadine PAUL :** Non, on ne parle pas le même langage.

**M. le Maire :** Pour en revenir aux détails, là où est indiqué terrains constructibles, où il n'y a rien, il a été oublié deux points parce que ce sont toutes les parcelles qui sont à la suite (E137, E1789) avec ce qu'il y a de construit dessus. C'est bien expliqué dans les premières lignes sauf qu'il manque 2 points.

**M. Franck FERREIRA :** Voilà mais ce n'est pas bon.

**M. le Maire :** On ne va pas quand même s'arrêter pour 2 points.

**M. Franck FERREIRA :** Ben si, c'est énorme.

**M. le Maire :** Pourquoi, on va les rajouter et puis c'est tout.

**M. Gilbert GENESTE :** Tu mets les terrains sans mettre les parcelles.

**M. le Maire :** C'est marqué derrière.

**M. Gilbert GENESTE :** Une annexe doit être complété.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** L'annexe doit être conforme au mandat.

**M. le Maire :** Ce sont les terrains.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Sur ta première page mais tu mets les conditions particulières par rapport à la première page mais qui ne sont pas conformes à la première page.

**M. le Maire :** C'est vraiment discuter.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Jean-Pierre, c'est du juridique, c'est mot à mot.

**M. le Maire :** Quand on va signer, il y aura les 2 points et puis c'est tout.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Ensuite tu peux enlever la phrase « si nécessaire » car c'est une obligation.

**Mme Nadine PAUL :** Jean-Pierre, tu nous demandes de valider un mandat qui est non conforme. Je suis désolée, il n'est pas conforme donc on ne peut pas le voter.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Même la date n'est pas conforme.

**M. le Maire :** Mais si, la date est correcte.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Non.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Non Jean-Pierre, il n'est pas complet.

**M. le Maire :** Cela vous a été expliqué pour la date.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** La date doit être suivant trait pour trait avec la première, tu ne peux pas signer quelque chose de juin au mois de décembre. Ce n'est pas légal, ce n'est pas conforme.

**M. le Maire :** Je ne peux pas signer tant qu'on ne soumet pas cette délibération au Conseil Municipal. Il va y avoir une délibération pour autoriser à signer donc tant que cette délibération ne sera pas valable au niveau préfecture, c'est-à-dire dans les 48 heures, qu'on va envoyer demain, je ne peux toujours pas signer ce mandat. Donc il y a bien un décalage.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Oui mais ton décalage est normal par rapport à ta demande mais là, ça ne va pas, tu as un décalage de presque 6 mois.

**M. le Maire :** Pourquoi on ne l'a pas fait plus tôt ? Alors arrêtez.

**Mme Nadine PAUL :** Si Guillaume DOUARD est si attaché que ça à la partie juridique, je te propose d'appeler ton avocat et si vous validez ça ce soir, on le conteste.

**M. le Maire :** Eh bien vous le contesterez et puis c'est tout.

**Mme Nadine PAUL :** Ah bon, tu vas là-dessus ?

**M. le Maire :** Ben oui, à force, on n'avance pas.

**Mme Nadine PAUL :** On ne va pas revenir là-dessus. Je ne vais pas recommencer, qui n'avance pas sur le dossier ? Qui l'a mis à l'ordre du jour le dossier moulin ? Ce n'est pas vous, ce n'est pas toi, c'est nous.

**M. le Maire :** Tant mieux.

**Mme Nadine PAUL :** Alors ne dit pas qu'on n'avance pas, c'est toi qui fais tout, ce n'est pas de notre faute s'il y a une erreur. On ne va pas signer un document qui n'est pas conforme.

**M. le Maire :** Il manque 2 points.

**Mme Nadine PAUL :** Alors si tu préfères faire voter les gens et qu'on aille au tribunal pour faire contester et que du coup, ce soit cassé et tu vas être condamné, ça va coûter de l'argent aux Garennais, il faut qu'ils le sachent que ça va leur coûter de l'argent si on va au tribunal. C'est ta responsabilité de maire, d'accord, tu fais voter, vas-y.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Pourquoi 28 juin ?

**M. le Maire :** Parce que la première demande a été enregistrée le 28 juin. Par contre on mettra la date lorsqu'on va le signer, tant qu'on n'aura pas la délibération revenue... vous ne comprenez pas ou quoi ?

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Mais si, on comprend.

**M. Franck FERREIRA :** Non, on ne comprend pas.

**M. le Maire :** Eh bien oui, quand on ne veut pas comprendre...

**M. Franck FERREIRA :** Parce qu'à la première demande, on a vu qu'il y avait des erreurs, on l'a corrigée mais on ne le remet pas à la bonne date, il aurait pu le remettre à la bonne date.

**M. le Maire :** Non puisqu'il y a un numéro d'enregistrement qui est le 1015.

**M. Gilbert GENESTE :** Eh bien il en refait un.

**M. le Maire :** Non, la première n'a pas été signée.

**M. Gilbert GENESTE :** Il peut très bien le refaire.

**M. le Maire :** Mais ce n'est pas ça qui peut arrêter la procédure, ce n'est pas vrai.

**M. Gilbert GENESTE :** La date de son numéro date bien du mois de juin, ce qui fait que c'est la date qui correspond à sa durée de mandat qui doit être de 2 ans donc son mandat sera terminé à la date du 28 juin 2024. S'il est fait à la date d'aujourd'hui, il sera valable pendant 2 ans donc là il perd 6 mois.

**M. Daniel DOUARD :** Oui mais ce n'est pas grave.

**M. le Maire :** On n'est plus à 6 mois près.

**M. Gilbert GENESTE :** Pour moi, ce n'est pas fondamentalement un problème.

**M. le Maire :** Non et tant mieux.

**M. Gilbert GENESTE :** Mais le reste, je suis désolé, qu'il n'y ait pas de cahier des charges, encore une fois, ce n'est pas normal. Vous pourriez avoir 10 agences qui s'en occupent, peu importe, ce n'est pas un souci mais que chacune ait un cahier des charges de ce que l'on souhaiterait et au moins elles essaieraient de trouver un client pour nous faire une offre autour de ce que l'on veut. Mais on ne l'a pas défini ensemble et c'est ce que je demande depuis le début, que l'on fasse un cahier des charges ensemble. Je pensais que lors de la réunion, qu'on a eue il y a 2 ou 3 jours, on aurait parlé de ça. On n'a pas parlé de ça du tout, du tout, du tout. C'est la première des choses dont il faut parler qu'on se mette d'accord tous ensemble sur ce que l'on veut faire parce que quand demain ce sera vendu, et que ce sera un lotissement qui sera là, ce sera fini pour Garennes, on n'aura pas de possibilité d'extension d'un cœur de bourg ou de quelque chose dans Garennes. Je pense qu'il est important, je réitère, il est important de faire un cahier des charges et qu'on se mette tous d'accord ensemble sur ce que l'on veut faire de Garennes et de ce lieu et après, on fera un appel à projets.

**M. Daniel DOUARD :** C'est un appel à projets, c'est bien, on est d'accord.

**M. Gilbert GENESTE :** Après mais qu'on définisse ensemble ce que l'on veut. Nous, on a essayé d'y travailler, on a amené des idées, on a amené quelque chose mais vous, il n'y a rien de votre côté. Alors moi, j'aimerais qu'on se mette tous ensemble autour de la table et qu'on définisse quelque chose, qu'on travaille pour le truc. On n'y a pas travaillé.

**M. Daniel DOUARD :** Je me suis emballé tout à l'heure, d'ailleurs tout le monde s'est emballé inutilement parce que c'est ce que je dis, c'est une tempête dans un verre d'eau parce que ça, c'est un mandat de vente et effectivement c'est la loi Hoguet – que tu connais bien – et forcément je peux te donner le nom de l'avocat, c'est M. LEROUX-QUETEL, avocat associé en droit et ce monsieur connaît bien la loi, autant que toi et autant que moi je pense. Il explique bien que c'est un mandat qui s'appelle d'entremise, c'est un mandat qu'on appelle mandat de vente mais plus exactement c'est un mandat d'entremise, c'est-à-dire qu'il est là pour trouver un acheteur, mettre en rapport un vendeur et un acheteur. Mais il n'y a pas de vente, lui, il trouve et s'il ne trouve pas...

**M. Gilbert GENESTE :** Je n'ai jamais parlé de vente, Daniel.

**M. Daniel DOUARD :** Et après, quand on parle d'appels à projets, il faut que ce soit quelque chose de raisonnable. Regarde ce qui s'est passé à Évreux, à la Banque de France. L'agglomération avait des idées de coworking, tout un tas de trucs, effectivement on s'était mis d'accord tous ensemble, autour de la table on s'était mis d'accord sur ce qu'on voulait mais le gars, quand il a fait son projet, il a dit que financièrement ça ne passe pas, il ne peut pas faire ça, c'est irréaliste. Il y a des choses qu'on peut toujours demander mais qui sont irréalistes financièrement.

**M. Franck FERREIRA :** On entend mais on retravaille dessus.

**M. Gilbert GENESTE :** Daniel, tu viens de le dire, vous aviez demandé quelque chose. Aujourd'hui nous n'avons pas défini ce que nous voulons demander. On bute là-dessus.

**M. Daniel DOUARD :** Non.

**M. le Maire :** Pour le moment, on n'est toujours pas en train de vendre, c'est-à-dire que là, il va prospecter et je pense qu'on peut justement travailler sur ce qu'on va nous proposer, qu'on acceptera ou qu'on n'acceptera pas. Parce que moi non plus je ne suis pas favorable à ce que ce soit un lotissement, pas du tout.

**Mme Nadine PAUL :** Quand tu dis que là, il va nous prospecter, je lis juste le chapitre 6 du mandat « moyens de diffusion des annonces commerciales », il a écrit « tout support publicitaire que le mandataire jugera nécessaire », ça veut dire que s'il n'a pas envie, il ne le fera pas. Ce n'est pas ce qu'il avait écrit dans le premier mandat.

**M. Franck FERREIRA :** Ça veut dire qu'il n'ouvre pas à la concurrence donc c'est qu'il a un acheteur, il va nous proposer l'acheteur.

**M. le Maire :** Mais on n'est pas obligé de l'accepter.

**M. Gilbert GENESTE :** Je ne suis pas d'accord avec ça.

**M. le Maire :** Je sais, de toute façon vous n'êtes pas d'accord avec le mandat.

**Mme Nadine PAUL :** Comme il n'y avait pas beaucoup de personnes à la commission, il faut que tout le monde sache. Dans le premier mandat il n'avait pas écrit ça. Il faut quand même que les gens, qui n'étaient pas là et qui sont là ce soir, sachent que dans le premier mandat il s'engageait à faire de la publicité, dans le 2e mandat il était en off-market, ça veut dire en marché fermé, aucune publicité et, comme on a crié au scandale en demandant comment un mandataire peut faire off-market, il nous met « tout support publicitaire que le mandataire jugera nécessaire », ce qui revient à peu près au même. Donc 2 raisons, pour moi, de ne pas signer ce mandat, d'une part pour cette clause là, d'autre part pour celle qui est erronée, ce n'est pas de sa faute, c'est une erreur de ne pas avoir stipulé, sur les documents annexés qui seront signés, les terrains constructibles avec les emplacements.

**M. le Maire :** Il sera rectifié avec les 2 points et puis c'est tout.

**Mme Nadine PAUL :** Non, ce n'est pas et puis c'est tout, après les gens vont prendre la décision de valider quelque chose qui n'est pas légal, je vous dis, vous nous emmenez où vous voulez, il faut que les gens sachent où vous allez.

**M. Daniel DOUARD :** C'est un mandat.

**Mme Nadine PAUL :** Peut-être mais il n'est pas bon, il y a 2 choses qui ne sont pas bonnes. Vous allez payer quelqu'un qui va soi-disant prospecter mais qui a une clause qui dit que s'il a envie de prospecter, il le fera mais que s'il juge nécessaire de ne pas le faire, il ne le fera pas. C'est ça que cela veut dire, c'est écrit noir sur blanc. En plus en 3 mandats, il change 3 fois de version là-dessus. C'est-à-dire que son métier de base pour s'occuper du moulin, il ne le fait pas, ça veut dire que soit il a vraiment un client, un seul et il sait que c'est lui qui va acheter et on sait lequel c'est, et c'est pour ça qu'on se bat, soit il n'a pas de problème et dans ce cas-là, il va sur tous les réseaux sociaux, il fait de la prospection comme partout.

Or, ce n'est pas du tout ce qui est écrit donc pourquoi signer un mandat à quelqu'un qui ne fera pas de prospection ?

**M. Daniel DOUARD :** Vous avez vu, j'ai trouvé une solution. Là, le document 1.2, annexe au mandat, puisqu'il gêne comme tu viens de le dire, on l'enlève puisque les numéros de terrain construit sont déjà mentionnés dans le mandat.

**Mme Nadine PAUL :** Il n'y a pas que ça dans ce document-là. Ça me gêne qu'on l'enlève, il y a d'autres choses et puis ça ne change rien. Vous êtes vraiment prêts à le signer par tout moyen, c'est incroyable, on se croirait à une vente de tapis orientaux.

En plus je vous parle de son métier de mandataire sans aucun support publicitaire et commercial, ça ne vous choque pas ? Ça ne choque personne autour de la table ? Ça ne choque personne que le mandataire ne fasse aucune prospection commerciale ? Moi, ça me choque.

**M. Daniel DOUARD :** C'est son boulot.

**Mme Nadine PAUL :** Mais ce n'est pas ce qui est écrit sur ses clauses.

**M. Franck FERREIRA :** Il est dit qu'il ne le fera pas.

**M. Gilbert GENESTE :** Je suis désolé mais je n'ai jamais rempli un mandat comme ça.

**Mme Nadine PAUL :** On ne vous entend pas, Guillaume, ça ne te choque pas, Jocelyn, ça ne te choque pas ?

**M. Guillaume DOUARD :** Si c'est son mode de fonctionnement.

**Mme Nadine PAUL :** Un commercial qui ne fait pas de commercial, ça ne te choque pas ?

**M. Guillaume DOUARD :** Je ne sais pas quels sont ses modes de fonctionnement.

**Mme Nadine PAUL :** Jocelyn, ça ne te choque pas ?

**M. Jocelyn CHARRON :** Si, ce n'est pas terrible.

**Mme Nadine PAUL :** Merci, au moins quelqu'un honnête. Merci Jocelyn.

**M. Corinne DUROVRA-MOLINA :** En fait, il prend le bien mais il te dit « je m'en fiche de la pub derrière, je ne fais rien derrière ». Il y a quelque chose qui ne va pas.

**M. Gilbert GENESTE :** Non, ce n'est pas clair du tout et ce n'est pas sérieux. Il a un client et basta et il prend 45 000.

**M. Jean-François BOURGOIN :** C'est vrai que le off-market, personne ne l'avait vu. C'est quand même Nadine et Gilbert qui l'ont vu, il a essayé de nous le mettre quand même là.

**M. le Maire :** Tant mieux qu'il y ait quand même des spécialistes.

**M. Jean-François BOURGOIN :** D'accord mais il répète en mettant que la publicité suivant décision du mandataire donc la personne n'est pas claire.

**M. Jocelyn CHARRON :** Il y a 3 documents et 3 documents différents donc c'est un point important pour le mandataire et à priori il surfe dessus. Le 4e document sera encore autrement.

**Mme Nadine PAUL :** Merci Jocelyn.

**M. Gilbert GENESTE :** Je pense que c'est quelqu'un de pas fiable. En toute honnêteté, je pense que c'est quelqu'un de pas fiable.

**Mme Nadine PAUL :** Et encore une fois, ce n'est pas parce qu'on ne peut pas signer un mandat. Moi, je suis prête à signer un mandat et quand je suis partie en claquant la porte lundi soir, si Jean-Pierre est honnête il va répéter ce que j'ai dit, j'ai dit « je ne signerai pas ce mandat en l'état », je n'ai pas dit que je ne signerai pas le mandat.

**M. le Maire :** C'est sûr qu'il y a quelques petites erreurs.

**M. Franck FERREIRA :** Ce ne sont pas de petites erreurs.

**M. Jocelyn CHARRON :** Le problème est que ce sont des écrits qui vont rester.

**M. Corinne DUROVRA-MOLINA :** Oui et le côté juridique, il va s'appuyer dessus.

**M. Jocelyn CHARRON :** On a qu'à monter un petit programme, on a déjà fait les premières démarches.

**M. Gilbert GENESTE :** On ne peut pas faire un cahier des charges de ce que l'on veut ? Se mettre tous d'accord ensemble et qu'on fasse appel à des agences et qu'on donne des mandats ? Voilà, ce n'est pas plus compliqué que ça.

**M. Jocelyn CHARRON :** On a déjà fait un bout de chemin avec les documents.

**M. Gilbert GENESTE :** Qu'on le définisse entre nous, qu'on s'engueule autour de la table mais qu'on définisse un cahier des charges. Daniel, qu'est-ce que tu en penses ?

**M. Daniel DOUARD :** D'accord.

**M. Jocelyn CHARRON :** Je disais qu'on a déjà fait un bout de chemin avec les programmes qui ont été montés donc à la limite, c'est un support. Après on sait qu'il va falloir mettre quelques commerces, le nombre on ne sait pas trop, une maison médicale, ça peut être spécifié et ça peut donner l'axe principal.

**M. le Maire :** La trame est quand même basée là-dessus. Il y a une trame là.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Mais ça ne suffit pas.

**M. Jocelyn CHARRON :** Par rapport à certains ou à d'autres, si c'est trop ouvert, on peut se retrouver peut-être avec un lotissement. Il faut fermer un peu.

**M. le Maire :** Non, je répète, il y a quand même un permis d'aménager, on ne l'acceptera pas avec un lotissement, je regrette, ce n'est pas possible. Ce n'est pas un permis de construire.



**Mme Nadine PAUL :** La personne qui va acheter pour faire quelque chose, dans sa partie financière – puisque vous êtes très attachés, on ne sait pas où on met notre argent, a priori on ne compte pas de notre côté – un promoteur ou un marchand de biens, il va compter ses sous pour pouvoir récupérer son argent, il va faire des lotissements pour pouvoir avoir du cash pour faire le reste. On est bien d'accord ? C'était dans votre premier projet pour le moulin de la compagnie pour laquelle vous nous aviez remis le document, il y avait 2 lotissements au moulin, très bien et c'était ça.

Donc on sait aussi que les gens qui n'ont pas pignon sur rue ou qui n'ont pas un vrai projet vont faire des lotissements pour récupérer de l'argent pour pouvoir financer le reste, c'est partout comme ça, on voit partout autour de la commune que c'est comme ça.

Je me bats pour cette vigilance parce que nous, depuis le départ, on n'est pas complètement dingues, on sait qu'il faudrait quelques commerces à Garennes, si on ne veut pas que dans 5 ou 7 ans cette ville soit complètement morte, donc il faudrait quelques commerces, peut-être une halle pour faire venir un marché, faire une maison médicale peut-être avec 4 ou 5 profils médicaux parce que, que tu le veuilles ou pas, mettre une maison médicale avec 4 ou 5 profils médicaux différents, ça fait venir des gens et c'est ce qui fait marcher le commerce.

**M. le Maire :** Je n'ai jamais dit le contraire.

**Mme Nadine PAUL :** Excuse-moi, on le découvre donc ne signons pas ça. Parce qu'on sait que ce qu'il y a derrière, ce ne sera pas ça.

**M. le Maire :** Je ne sais pas ce qu'il y aura derrière.

**Mme Nadine PAUL :** Justement, ne signons pas.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Jocelyn a raison, dans les conditions particulières, on ne fait pas mention de lotissement, on parle juste de logements de standing dans le moulin mais on ne parle pas du tout des constructions, c'est vrai. Conditions particulières, on ne les a pas abordées. Comme dit Jocelyn, il peut faire un lotissement avec des cabanes, on ne l'a pas mentionné, on a juste mentionné « aménager des logements de standing dans le moulin ».

**Mme Nadine PAUL :** Jean-François, pourquoi ce n'est pas mentionné puisque c'est dans les propositions.

**M. le Maire :** Gilbert, je t'écoute, puisque tu es en train de crier toujours qu'il n'y a pas de cahier des charges, je te charge de faire le cahier des charges de ce site. Vas-y.

**M. Gilbert GENESTE :** On est d'accord mais on le fait ensemble.

**M. le Maire :** Ensemble, vas-y, propose des choses.

**M. Gilbert GENESTE :** Je vous le demande depuis le début, oui, oui Jean-Pierre, on le fait ensemble.

**Mme Nadine PAUL :** C'est ce qu'on devait faire lundi soir où tu n'as parlé que du mandat.

**M. le Maire :** Non, non, il y avait 2 choses. On parlait du projet de l'architecte un ressenti, je le répète, c'est un beau projet sauf que financièrement on n'a pas les reins assez solides pour le faire.

**Mme Nadine PAUL :** Mais c'est une base, tu ne peux pas avoir un chiffrage, on ne l'a même pas le chiffrage.

**M. le Maire :** Le chiffrage par rapport...

**Mme Nadine PAUL :** Mais c'est une base évidemment. On peut aussi dire qu'on va faire un centre commercial comme je l'ai entendu tout à l'heure mais c'est n'importe quoi, on te parle d'une vraie base. On n'est pas fous, quand je te parle de quelques commerces, je n'ai pas dit une multitude de commerces.

**M. le Maire :** Je n'ai jamais dit que vous étiez fous, pas du tout.

**Mme Nadine PAUL :** C'est ce qu'on a compris tout à l'heure.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Monsieur DOUARD a dit utopique et tu as dit démagogues.

**M. le Maire :** On va y passer la nuit et on n'arrivera jamais à avoir un consensus, ce n'est pas possible. Soyons intelligents, j'arrête cette discussion sur ce fameux mandat parce que ce n'est pas la peine. Comme je l'ai dit, je peux le passer en force mais ce n'est pas la peine parce qu'on va toujours trouver qu'il manque une virgule et on arrivera à des choses négatives derrière. Soyons raisonnables, et je pense l'être, on arrête de discuter de ce mandat, on annoncera demain à Monsieur LUCIO que ce mandat est rejeté par le conseil municipal et maintenant on travaille.

**M. Corinne DUROVRA-MOLINA :** Est-ce qu'on peut programmer un rendez-vous pour se voir tous ensemble ?

**M. Gilbert GENESTE :** Une date, qu'on se voit, qu'on en discute, ça ne va pas se faire comme ça mais il faut qu'on se rencontre tous ensemble. On ne discutera pas du mandat mais de ce qu'on veut faire à cet endroit-là.

**M. Jocelyn CHARRON :** on programme une commission.

**M. Daniel DOUARD :** Je suis d'accord sur le principe, un peu ce que Nadine avait dit au début, j'étais tout à fait favorable à ce qu'il y a une commission étant donné que cela intéressait toutes les personnes de la commune, au moins leurs représentants c'est-à-dire tous les conseillers, je suis désolé que tout le monde ne soit pas là, je n'étais pas là la dernière fois non plus pour des raisons très personnelles et puis effectivement peut-être que des gens aujourd'hui ont des raisons, on ne peut pas demander à tout le monde d'être présent à 100 %. Tout le monde fait ce qu'il peut et peut-être pour certains comme ils veulent. Je voudrais dire qu'effectivement, ça, c'est très bien mais il faut regarder les journaux, les radios, les regarder tous les jours, les écouter tous les jours, encore cette semaine j'ai entendu le dernier commerce dans le pétrin, ils ferment les uns après les autres.

**M. Corinne DUROVRA-MOLINA :** Mais il y a aussi les autres.

**M. Daniel DOUARD :** On peut toujours rêver d'en avoir, pour qu'il y en ait.

**Mme Nadine PAUL :** Il faut arrêter d'utiliser le mot rêve.

**M. Daniel DOUARD :** Mais si, on rêve tous d'en avoir, c'est vrai.

**M. Franck FERREIRA :** Il faut arrêter le mot rêve et de dire que ça ne marchera pas.

**Mme Nadine PAUL :** Il y a des communes autour avec des commerces qui marchent.

**M. Daniel DOUARD :** Tu en vois plus qui ferment que d'autres qui ouvrent malheureusement.

**Mme Martine LEPETIT :** il ne faut plus employer le mot « rêve » mais le mot « souhait ».

**Mme Sophie LECOINTRE :** Il y a aussi des communes qui offrent des commerces pour 1 € symbolique et qui aident justement les gens.

**M. Daniel DOUARD :** Là, c'est le cas. Sophie, c'est la commune de Condé-sur-Iton, qui a acheté le bâtiment, ils ont mis un boulanger dedans et au bout d'un an, le boulanger a fermé la porte et il est parti.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Daniel, le boulanger, sa femme prend le train avec moi tous les jours, je le connais très bien. Ce n'est pas du tout comme tu le dis, ce n'est pas vrai.

**M. Daniel DOUARD :** C'est ce qui est indiqué sur le journal.

**Mme Nadine PAUL :** Si on veut voir tous les côtés négatifs, on les voit, il n'y a pas de souci là-dessus.

**M. le Maire :** Je voudrais qu'on arrête de parler du moulin.

**Mme Nadine PAUL :** Je continue de dire, Daniel, que vous le vouliez ou pas, que si on fait une maison médicale avec 4 professions différentes par exemple, que vous le vouliez ou pas, les gens qui vont chez l'ostéopathe, chez l'infirmière, chez un médecin, chez un kiné, ils font leurs courses autour quand ils sortent de leur rendez-vous.

**M. Daniel DOUARD :** C'est vrai.

**Mme Nadine PAUL :** Donc ça, que vous le vouliez ou pas, tout le monde fait ça et c'est ça qui peut entraîner les commerces et je n'ai pas dit de faire un centre commercial.

**M. Daniel DOUARD :** Ce n'est pas tout de faire le bâtiment, il faut aussi avoir des gens à y mettre.

**Mme Nadine PAUL :** Paraît-il qu'il y a de plus en plus de gens qui viennent à Garennes.

**M. Daniel DOUARD :** Oui paraît-il, néanmoins en ce moment je vais au kiné à Garennes et effectivement le kiné, tu vas lui demander de déplacer sa maison ?

**Mme Nadine PAUL :** On ne parle pas que du kiné, il n'y a pas qu'un kiné à Garennes. Elle est installée, c'est très bien mais il y a d'autres professions dont on a besoin. Il y a des infirmières qui n'ont pas d'endroit.

**M. Daniel DOUARD :** Il y a plein de choses.

**M. Gilbert GENESTE :** Le monde appelle le monde.

**M. Daniel DOUARD :** Ils ont fait des maisons médicales où il n'y a malheureusement pas de médecin dedans.

**Mme Nadine PAUL :** Donc on part sur du négatif tous les temps, pas de commerces, pas de maison médicale, ça ne marchera pas.

**M. le Maire :** On arrête le débat sur ce fameux moulin, je pense que malheureusement on en reparlera encore quelques moments, on arrête, ce n'est pas la peine. On veut tous faire quelque chose mais on ne sait pas comment, on ne sait pas quoi donc on verra ensemble.

**M. Gilbert GENESTE :** À quelle date, qu'est-ce qu'on fait ?

**M. le Maire :** L'agenda, on ne le fera pas avant le 1er janvier, ce n'est pas possible.

**M. Gilbert GENESTE :** Est-ce qu'on est d'accord pour fixer une date pour parler de ce qu'on souhaite, les uns et les autres et arriver à faire un cahier des charges ?

**Mme Nadine PAUL :** Je pense qu'il faudrait vraiment un groupe de travail plutôt que la commission sinon ce ne sera pas efficace.

**M. Daniel DOUARD :** Quand tu demandes une commission plénière, personne ne vient.

**Mme Nadine PAUL :** À la plénière, on était tous là, c'est chez vous qu'il n'y a personne.

**M. Gilbert GENESTE :** Jean-Pierre, pas de plénière, une commission de travail.

**M. le Maire :** On commence par le groupe de travail par contre il faut revenir à la commission réelle du patrimoine pour valider ce qui est dit.

## **PAS DE DELIBERATION**

### **N° 6 BIS - ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 2022-39 DU 22 JUILLET 2022 SUR LE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A 20 % AU PROFIT DE L'AGGLOMERATION EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

***Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire***

**M. le Maire :** Nous n'allons pas rendre cette délibération ce soir car, entre-temps, les sénateurs ont voté contre ce projet, il faut donc revenir en arrière. Je pensais qu'on pouvait délibérer, ça a été annoncé la semaine dernière mais le décret d'application n'est pas encore sorti donc on ne peut pas délibérer ce soir. Ce sera donc pour le mois de janvier

## N° 7 – **DECISION MODIFICATIVE N° 3**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

*Un tableau détaillant les modifications des crédits budgétaires a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à la séance du Conseil Municipal.*

Le budget primitif 2022 a été voté le 8 avril 2022.

Considérant le contexte économique, cela nous amène à procéder à quelques rectifications budgétaires mais sans changer l'équilibre.

### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>CHAPITRE</b>	<b>NATURE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
012	6218	Participation aux frais de mutualisation de la police municipale (paiement sur l'année 2022 : le 2ème semestre 2021 + frais de personnel et de fonctionnement)	14 000,00
012	6218	Remplacement du personnel titulaire en congés de maladie	10 000,00
012	6411	Complément de crédits pour le personnel titulaire (revalorisation du point d'indice, des primes et du SMIC)	10 000,00
011	615222	Travaux d'entretien divers bâtiments	-34 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

#### **Monsieur le Maire :**

Je vous rappelle les chiffres au sujet de la participation financière liée aux frais de mutualisation de la police municipale.

L'année dernière, pas nous avons prévu au budget en 2020 la somme de 43 156 €

Il a été payé en 2021, deux fois 17 088 € pour l'année complète.

Nous avons eu un remboursement de 454 €.

En 2022, la participation s'élevait à 33 222 €.

Pour 2022, le montant de la participation est de 30 902 € pour 2 agents et 3 communes.

**Mme Nadine PAUL :** Sur la police municipale, cela signifie qu'on paye intégralement toute l'année ? Je vois qu'il est indiqué année 2022 en totalité mais il est arrivé le 1<sup>er</sup> avril et nous savons qu'il n'a pas commencé à travailler le 1<sup>er</sup> avril.

**M. le Maire :** En effet mais il s'agit de notre participation totale à payer maintenant.

**Mme Nadine PAUL :** Ce n'est donc pas l'année 2022 en totalité mais d'avril à décembre ?

**M. le Maire :** Oui.

**Mme Nadine PAUL :** La phrase est mal tournée, on a l'impression qu'on paye toute l'année 2022.

**M. le Maire :** Dans le budget de la police municipale, il n'y a pas que le personnel, il y a aussi des frais de gestion.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA** : Il faudrait le détailler, frais de gestion pour la période de janvier à mars et à partir d'avril le reste.

**M. le Maire** : Il ne s'agit pas que de la somme des salaires sur la somme 2022. Il s'agit de tout ce que l'on doit en frais de gestion et autres, ils ont acheté une voiture.

**Mme Nadine PAUL** : Entre janvier et avril, il y a donc eu beaucoup de frais alors qu'il n'y avait personne.

**M. le Maire** : Non, c'est sur l'ensemble du budget qu'est réclamé ce qu'on doit à la commune de La Couture. Le terme exact serait participation pour la police municipale de La Couture pour l'année 2022.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA** : Alors, détaille, il faut mettre tous les frais et les salaires.

**Monsieur le Maire** : Il faudrait indiquer la participation de la police municipale pour l'année 2022.

Monsieur le Maire reprend le détail du tableau.

#### ***DÉPENSES D'INVESTISSEMENT***

<b>CHAPITRE</b>	<b>NATURE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
10	10226	Reversement trop perçu de la taxe d'aménagement sur un permis de construire annulé	600,00
21	2152	Travaux de voirie	-600,00
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

**M. Jean-François BOURGOIN** : je voulais revenir au sujet de la police municipale. En fait, on s'aperçoit que ça va nous coûter plus cher que quand ils étaient 3 même si effectivement il y a Ivry qui s'est retiré mais avant ça nous coûtait 40 000 et là, ça va nous coûter plus alors qu'il y a lieu de prendre en compte qu'ils ont été opérationnels qu'à partir du mois de juillet et 2 à partir du mois de septembre. Il faut rester vigilant sur le coup, on a intérêt à se rapprocher de Bueil.

**M. Franck FERREIRA** : il n'y avait personne et cela va nous coûter plus cher.

**M. le Maire** : Pour essayer d'amoindrir nos frais, c'est sûr qu'on a intérêt à ce que Bueil nous rejoigne mais ce n'est pas tout fait, ils ne sont plus très chauds. Ils vont se présenter, la semaine prochaine, à Bueil mais ce n'est pas gagné.

**M. Franck FERREIRA** : on est d'accord.

**M. le Maire** : Il est vrai que le départ d'Ivry nous a coûté cher et croyez-moi, l'affaire des anciens n'est pas réglée. À Ivry, ils n'ont recruté qu'un seul policier, celui de La Couture.

**M. Jean-François BOURGOIN** : Il faut absolument se rapprocher d'une commune identique.

**M. le Maire :** Il faut être vigilant car le départ de la commune d'Ivry nous coûte cher.

**Délibération n° 2022-55**

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu le budget primitif 2022 a été voté le 8 avril 2022,*

*Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires en cours d'année et au regard des besoins,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** la décision modificative n° 2 de l'année 2022 tel que présentée ci-dessus.

**N° 8 – LISTE DES BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR DONT LE PRIX UNITAIRE EST INFÉRIEUR À 500 € HT AVEC POSSIBILITÉ DE L'IMPUTER EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2023**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

*Une note de présentation a été remise à l'ensemble des conseillers municipaux avec la convocation.*

**Monsieur le Maire expose :**

L'arrêté NOR/INT/B0100692A du 26 octobre 2001 et la circulaire interministérielle n° NOR/INT/B/02000059C du 26 février 2002 fixent les règles relatives à l'imputation des dépenses du secteur public local.

Monsieur le Maire rappelle que le seuil de paiement des immobilisations d'investissement est fixé à 500 € HT (prix unitaire).

L'arrêté mentionné ci-dessus, dresse la liste des biens qui quelle que soit leurs valeurs unitaires peuvent être comptabilisés en section d'investissement sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité.

Cette liste est présentée par thématique d'activité dont le contenu peut être complété si nécessaire tout au long de l'année.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de l'autoriser en sa qualité d'ordonnateur comptable, à imputer en section d'investissement les biens meubles mentionnés dans la liste jointe à l'arrêté du 26 février 2002 et dont la valeur HT peut être inférieure à 500 € pour l'exercice comptable 2023.

## **Délibération n° 2022-56**

*Vu la circulaire interministérielle n° NOR/INT/B/02000059C du 26 février 2002 qui précise les règles d'imputation budgétaire des dépenses du secteur public local et les notions qui permettront aux ordonnateurs et aux comptables de déterminer l'imputation comptable et budgétaire des dites dépenses.*

*Vu l'arrêté NOR/INT/B0100692 A du 26 octobre 2001 qui fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, à 500 € TTC, le seuil pour le paiement des dépenses d'investissement. En dessous de ce seuil, les dépenses devront être comptabilisées en section de fonctionnement*

*Considérant que si la commune souhaite que les biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 € HT soient considérés comme des dépenses d'investissement, il appartient au Conseil Municipal de valider la liste annexée à l'arrêté du 26 octobre 2001,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DÉCIDE** *d'imputer en section d'investissement les biens meubles figurant sur la circulaire citée ci-dessus, dont la valeur HT est inférieure à 500 €, pour l'exercice 2023 selon la nomenclature fixée dans l'arrêté du 26 octobre 2001.*

## **N° 9 – PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES ET DES RECETTES SUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE 2022 AVANT LE VOTE DU BUDGET**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

*Un tableau a été adressé aux membres du Conseil Municipal avec la convocation.*

### **Monsieur le Maire expose :**

Il est rappelé que l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales permet aux collectivités territoriales qui n'ont pas voté leur budget avant le 1<sup>er</sup> janvier :

- De mettre en recouvrement les recettes,
- D'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année précédente,
- De mandater les dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Pour les dépenses d'investissement, il est également possible avant le vote du budget, de procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 remboursement de la dette) est de **690 561,35 €**.



Conformément aux textes applicables, l'application de cet article précité amène à **172 640,34 € soit 25 % de 690 561,35 €** dont le détail est fixé dans le tableau.

CHAPITRES	COMPTES	LIBELLES	CRÉDITS OUVERTS BP 2022	AUTORISATION DE CRÉDITS POUR 2022 JUSQU'AU VOTE DU BP 2023
20	2031	Frais d'études	90 000,00	22 500,00
	2041582	Travaux effectués par le SIEGE27	17 500,00	4 375,00
	2051	Logiciels	2 000,00	500,00
	2111	Acquisition de terrains nus	100 000,00	25 000,00
21	21312	Travaux dans les bâtiments scolaires	26 510,00	6 627,50
	21316	Travaux dans le cimetière	5 500,00	1 375,00
	21318	Travaux dans les autres bâtiments publics	152 150,00	38 037,50
	2152	Installation de voirie	35 500,00	8 875,00
	21568	Matériel et outillage d'incendie	15 000,00	3 750,00
	21578	Matériel et outillage de voirie	2 000,00	500,00
	2158	Installation matériel et outillage technique	121 472,44	30 368,11
	2183	Matériels informatique	13 000,00	3 250,00
	2184	Mobilier pour les bâtiments communaux	5 000,00	1 250,00
	2188	Divers matériels pour les bâtiments communaux	18 110,00	4 527,50
<b>TOTAUX</b>			<b>603 742,44</b>	<b>150 935,61</b>

Les crédits correspondants devront être inscrits au budget primitif 2023 lors de son adoption.

Compte tenu de ces dispositions, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif de 2023, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2022.

### Délibération n° 2022-57

*Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,*

*Considérant qu'il est de droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,*

*Considérant qu'en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,*

*Considérant que l'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précisera le montant et l'affectation des crédits,*

*Considérant que les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption,*

*Considérant que le comptable sera en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus,*

*Considérant que des travaux ou des achats liés à des dépenses d'investissement doivent s'effectuer dès le début de l'année et avant le vote du budget primitif 2023,*

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DÉCIDE** sur la section de fonctionnement et au titre de l'année 2023 :

- *d'ouvrir les crédits budgétaires en dépenses et en recettes à concurrence des montants votés par chapitre pour l'année 2022.*
- *d'autoriser les engagements et permettre le mandatement des dépenses et le recouvrement des recettes dès le début de l'année 2023 et dans la limite des crédits ouverts comme indiqué ci-dessus.*

**DÉCIDE** sur la section d'investissement et au titre de l'année 2023, d'ouvrir les crédits budgétaires par chapitre en dépenses et en recettes dans la limite du quart des crédits budgétaires votés en 2022 (déduction faite des crédits nécessaires au remboursement du capital de la dette) tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

## **N° 10 – PROPOSITION DES TARIFS À APPLIQUER AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023 POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

**M. le Maire :** Chaque année, les tarifs de la location de la salle des fêtes peuvent faire l'objet d'une révision.

L'an dernier nous avons augmenté le montant de la caution mais concernant le tarif pour la location de la salle sans la cuisine, avons-nous modifié quelque chose ? Je ne pense pas.

**M. Franck FERREIRA :** Ça avait été modifié en 2020, 2021.

**M. le Maire :** Je vous proposerais qu'on reste sur les mêmes tarifs. La location de vaisselle, je crois qu'il n'y en a plus.

**Mme Martine LEPETIT :** On avait dit qu'on la supprimerait parce qu'elle n'est plus louée du tout maintenant. Ça ne sert à rien.

**M. Franck FERREIRA :** Elle n'est plus louée parce qu'elle est payante.

**Mme Martine LEPETIT :** Oui, c'est pour ça que ça ne sert à rien, elle sert aux associations.

**M. Franck FERREIRA :** Si vous l'incluez dans la location de la salle, elle sera prise à chaque fois.

**Mme Martine LEPETIT :** Oui mais ça ne nous intéresse pas de vérifier, de compter assiette par assiette, fourchette par fourchette. Ça va coûter plus cher que ce que ça ne vaut.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Ne faudrait-il pas un seul tarif de location parce que qui va vérifier si le loueur utilise la cuisine ou pas, le gaz ?

**M. le Maire :** Quand on ne loue pas la cuisine, elle est fermée.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Mais est-ce que cela justifie de faire 2 tarifs ?

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Beaucoup de gens la louent sans cuisine.

**M. le Maire :** Maintenant il y a beaucoup de traiteurs, le problème reste la vaisselle quand il faut compter les assiettes. C'est fastidieux. Une caution de 500 €, ça ne fait pas l'affaire quand il y a des dégâts. On a eu l'exemple, il n'y a pas si longtemps, un mur à refaire, ça va frôler les 400 et quelques euros, je crois que le devis est à 450 €.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Je voudrais relever quelque chose, ce n'est pas cher mais quand on ne peut plus faire de bruit à partir de 22 heures, on ne peut plus klaxonner, on ne peut plus dire au revoir à ses copains quand on sort de la salle des fêtes, c'est ça que je ne comprends pas.

**Mme Martine LEPETIT :** Ce sont tous les bruits extérieurs qu'il faut respecter.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Ça reste quand même une salle des fêtes. On sait qu'à côté d'une salle des fêtes, il y a des habitations, des gens qui vont se stationner, ils vont partir en klaxonnant, des gens vont sortir pour fumer, ils vont discuter.

**Mme Martine LEPETIT :** Mais même sans une salle des fêtes, ça arrive aussi.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Tout ça parce que ça déplaît à quelqu'un.

**M. Franck FERREIRA :** Sophie, tu as oublié de dire qu'on ne pouvait plus charger non plus, on ne peut plus amener de matériel à l'intérieur.

**Mme Martine LEPETIT :** C'est surtout quand même pour respecter le voisinage.

**M. Corinne DUROVRA-MOLINA :** De toute façon, il n'y a pas 36 voisins.

**Mme Martine LEPETIT :** Aux alentours, ça rouspète.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Ça fait 25 ans que j'habite Garennes, j'habite à 80 m de la salle des fêtes, ça fait 25 ans que je n'ai jamais rien entendu de la salle des fêtes.

**Mme Martine LEPETIT :** Ça dépend où tu es placée.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Je suis juste derrière.

**Mme Martine LEPETIT :** Je sais très bien, il ne va peut-être pas entendre quand d'autres qui sont de ce côté vont entendre.

**Mme Sophie LECOINTRE :** J'ai mes voisins qui sont juste derrière la salle des fêtes, juste derrière, ils ne se sont jamais plaints.

**Mme Martine LEPETIT :** Mais moi, j'habite derrière la salle des fêtes je ne me plains jamais.

**Mme Nadine PAUL :** On parle de tout en même temps mais est-ce qu'on pourrait parler d'autres problèmes après parce que justement je peux raconter une anecdote qui s'est déroulée samedi après-midi avec une des locataires et c'était en pleine journée. On pourra en parler après.

**M. le Maire :** On est sur les tarifs, restons-y. Je pense que ce n'est pas cher.

**M. Martine LEPETIT :** Je pense qu'il faut supprimer la vaisselle.

**M. le Maire :** On enlève la vaisselle mais je pense qu'il faut conserver ces tarifs car la majorité des locations est faite par les gens de Garennes.

**Mme Martine LEPETIT :** On n'est pas là pour les étrangler.

**M. Jocelyn CHARRON :** Quel est le rythme de location ?

**Mme Martine LEPETIT :** Presque tout le temps.

**M. le Maire :** Quand on retire les associations, ça fait 1/3 des dates, je suis sûr qu'on n'a pas 2 samedis consécutifs sans location.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Il faut peut-être anticiper l'augmentation des coûts de l'énergie parce qu'il est vrai que 300 €, ce n'est pas cher et pour les extérieurs, 500 €.

**M. le Maire :** On peut en effet, si vous le voulez. À combien fixons-nous le tarif ?

**M. Gilbert GENESTE :** 100 € de plus à chacun.

**M. le Maire :** Alors on part sur 400 € et 600 € pour l'extérieur. La cuisine ? On est 450 avec la cuisine ?

**Mme Martine LEPETIT :** Il vaut mieux mettre 500 parce que c'est là que ça consomme le plus d'électricité.

**M. le Maire :** Et pour l'extérieur ?

**Mme Martine LEPETIT :** 100 de plus, 750.

**M. le Maire :** On part sur 750 pour l'extérieur. La caution ?

**Mme Jeannine SOLLIER-CANTAIS :** Il faut la doubler si tu dis qu'il y a vraiment des problèmes.

**M. le Maire :** Ce sont souvent des gens de l'extérieur, on passe la caution à 1000 €. Nous devons désormais arrêter de faire des tarifs préférentiels pour les agents communaux, cela est illégal de fait le tarif va être identique pour tout le monde.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS** : Y-a-t-il des annulations ?

**Mme Martine LEPETIT** : Non, cela est très rare.

**Délibération n° 2022-58**

*Considérant que les tarifs de location de la salle des fêtes doivent être revus chaque année,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** de fixer les tarifs de l'année 2023 tels qu'ils sont mentionnés ci-dessous :

	<b>Habitant de la commune</b>	<b>Extérieur</b>
<i>Location de la salle des fêtes sans la cuisine</i>	400 €	600 €
<i>Location de la salle des fêtes comprenant la cuisine, le chauffe-plat et le lave-vaisselle</i>	500 €	750 €

**DECIDE** de supprimer la location de la vaisselle.

**FIXE** les modalités de location comme suit :

→ *Les tables et les chaises sont comprises dans le prix de la location de la salle.*

→ *Une caution de 1000 € sera demandée pour toutes les locations ainsi que celles effectuées par les associations.*

→ *Pour toutes les associations ayant leur siège social sur la commune, la salle sera mise à disposition gratuitement. Toutefois, la mairie se réserve le droit d'examiner toute demande de réservation particulière.*

→ *Une pénalité en cas d'annulation de réservation de la salle des fêtes sans motif apparent est fixée à 150 € et devra être versée au moment de la réservation. Cette pénalité ne sera pas appliquée en cas de force majeure ou de maladie sur présentation d'un justificatif.*

→ *Le contrat de location devra comporter le même nom que celui figurant sur l'attestation d'assurance.*

→ *Pour tous les habitants de la commune, un justificatif de moins de 3 mois sera réclamé.*

**N° 11 - PROPOSITION DE CHANGER LES TABLES DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS POUR L'ANNÉE 2023**

***Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire***

*Une note de présentation a été remise à l'ensemble des conseillers municipaux avec la convocation.*

**Monsieur le Maire expose :**

Lors de la séance du 20 octobre dernier de la commission des affaires scolaires, les membres de la commission ont émis le souhait de remplacer les tables rondes du restaurant scolaire par des tables rectangulaires surtout plus pratiques et moins lourdes à manipuler pour le personnel communal.

Il est proposé l'acquisition de ces 18 nouvelles tables auprès de la société ALTRAD MEFRAN pour un prix unitaire de 422 € HT. Le fournisseur a appliqué une remise de 157 € par table ce qui amène à un prix unitaire de 265 € HT.

Afin de programmer cette dépense sur le budget primitif 2023, il convient que les membres du Conseil Municipal se prononcent sur :

- l'engagement de cette dépense,
- d'autoriser le Maire à signer le devis correspondant,
- d'autoriser le Maire à solliciter un fond de concours auprès de l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE

**M. Jean-François BOURGOIN :** Cela permettra de faciliter le travail du personnel de la restauration, cela sera plus pratique.

**M. le Maire :** En effet parce que les tables rondes, il faut se les fader.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Et puis elles ne sont pas pratiques pour passer avec les chariots, les tables rectangulaires sont beaucoup plus cohérentes.

**Délibération n° 2022-59**

*Lors de la séance du 20 octobre dernier de la commission des affaires scolaires, les membres de la commission ont émis le souhait de remplacer les tables rondes du restaurant scolaire par des tables rectangulaires surtout plus pratiques et moins lourdes à manipuler pour le personnel communal.*

*Considérant que plusieurs devis ont été étudiés,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCEPTE** le principe de réaliser de changer les tables du restaurant scolaire.

*DÉCIDE de retenir le devis société ALTRAD MEFRAN pour l'acquisition de 18 tables rectangulaires au prix négocié de 265 € HT/table.*

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.*

*AUTORISE le Maire à solliciter un fond de concours auprès de l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE.*

*S'ENGAGE à inscrire les dépenses au budget primitif 2023.*

## **N° 12 - PROPOSITION DE NE PAS AUGMENTER LES LOYERS DES BIENS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2023**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire*

### **Monsieur le Maire expose :**

Durant la crise sanitaire liée à la COVID-19, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas augmenter les loyers de l'année 2021, des logements loués et appartenant à la commune.

Pour l'année 2022, les loyers ont fait l'objet d'une révision comme le prévoit les baux.

Considérant que l'indice de révision des loyers a fortement augmenté, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de ne pas appliquer une augmentation des loyers en 2023.

### **VOIR TABLEAU**

**M. Jean-François BOURGOIN :** Auparavant les charges étaient mentionnées, maintenant elles ne le sont plus et si les charges sont mentionnées, c'est que c'est forfaitaire, ils ne payent pas leur facture de gaz.

**Mme Martine LEPETIT :** Si, ils payent le gaz et l'électricité.

**M. le Maire :** C'est un relevé individuel, chacun paye son compteur.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Le locataire de l'école, c'est la chaudière qui est sous l'école.

**Mme Martine LEPETIT :** Oui exceptionnellement mais pas les autres.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Justement ça m'interpellait car tous les loyers sont à 600 € mais celle de l'école, 151 m<sup>2</sup>, 400 € alors pourquoi cette distorsion ?

**M. le Maire :** Parce qu'elle est dans l'école avec la gêne de l'école.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Oui mais comme vous avez dit tout à l'heure d'être équitables, pas de forfait, pas de différence pour la location de la salle, là, c'est pareil, ce n'est pas équitable. Pourquoi elle, qui est dans un logement attenant à l'école, vous payez un loyer, pourquoi vous lui faites un forfait moins, un loyer moindre alors que les autres ont une surface moindre et payent plus cher ?

**M. le Maire :** C'était à cause de la nuisance de la cour d'école.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Et si tu fais le tour des logements de fonction des professeurs, je peux te dire qu'ils sont collés au collège ou au lycée et ils payent un peu plus que 500 €. Ça me choque quand même que les autres payent 600 € quand il y en a qui paye 500.

**M. le Maire :** De toute façon on va changer de locataire bientôt parce qu'ils construisent sur Esy. Je pense que ce logement va être rénové comme celui qui est à Anatole France donc on va réévaluer ensuite pour la prochaine location.

Alors augmentons-nous les loyers ? Bien sûr tout est cher mais je trouve qu'augmenter les loyers, cela devient difficile.

**M. Thierry MARTIN :** Mais comme les impôts fonciers vont augmenter, je ne sais pas.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Ils sont locataires, ils ne payent pas d'impôt foncier.

**M. Jocelyn CHARRON :** Non mais il faut peut-être répercuter l'augmentation des impôts fonciers.

**Mme Sophie LECOINTRE :** On peut augmenter un peu.

**M. le Maire :** C'était bien la proposition, donc on augmente de l'indice à respecter.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Je serais partisane d'augmenter.

**M. Jocelyn CHARRON :** On peut augmenter de 3 %.

**Mme la secrétaire générale :** cela n'est pas possible, car les loyers sont indexés à un indice réglementaire.

**M. Le Maire :** pour le loyer de l'école, il sera revu lorsque les locataires vont partir. Des travaux seront à prévoir et il conviendra de fixer un nouveau loyer.

### **Délibération n° 2022-60**

*Considérant que chaque année, les loyers font l'objet d'une révision comme le prévoit les baux,*

*Considérant que l'indice de révision des loyers a fortement augmenté,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**REFUSE** de ne pas augmenter les loyers des logements appartenant à la commune pour l'année 2023.



*DÉCIDE d'augmenter les loyers pour l'année 2023 conformément aux dispositions des baux correspondants.*

**N° 13 – PROPOSITION DE MODIFIER LE CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES**

***Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire***

*Un exemplaire du contrat a été remis aux membres du Conseil Municipal préalablement à la séance.*

**M. le Maire expose :** Il y a quelques modifications à apporter et cela est écrit en rouge dans le contrat. À l'article 6, la remise des clés aura lieu le samedi matin à 9 heures en échange du paiement de la location, un état des lieux entrant sera effectué, cela avait oublié.

La restitution des clés se fera en même temps que l'état des lieux de sortie, le lundi matin à 9 heures auprès de la gestionnaire.

Les poubelles de la salle et des sanitaires devront être vidées et les sacs emmenés par le locataire à la fin de la location. Les bouteilles seront mises dans le container à verre.

Ce sont de petits rappels.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Le container est loin maintenant.

**M. le Maire :** Un petit couplet sur le défibrillateur. On me dit qu'il est mis à disposition dans le hall d'accueil de la salle, il est équipé d'électrodes pour adultes et enfants.

Alarme sécurité incendie : la salle est équipée d'une alarme sécurité incendie qui se déclenche automatiquement en cas d'incendie. Si cette alarme se déclenche, vous devez immédiatement quitter la salle et vous rendre au point de rassemblement situé sur le parking à proximité, à 25 ou 30 m de la salle se situe une croix où est indiqué rassemblement.

Les nuisances sonores : Pour assurer la tranquillité des riverains, il est recommandé aux locataires de limiter le bruit après 22 heures (heure légale de tolérance) et de baisser la sono, maintenir fermer toutes les issues et fenêtres donnant sur le voisinage, s'abstenir de toute animation ou manifestation extérieure à la salle, éviter de discuter dans la rue ou sur le parking, éviter les claquements de portières intempestifs et les coups de klaxon du départ.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Ce n'est plus une salle des fêtes.

**M. le Maire :** On parle du périmètre extérieur de la salle des fêtes.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Néanmoins les gens qui vont sortir à l'extérieur pour fumer, les gens qui vont partir, je ne comprends pas. Ça ne sert à rien d'avoir une salle des fêtes dans ces cas-là. Baisser le son.

**Mme Nadine PAUL :** En fait, c'est la première fois que nous avons une telle demande d'ajout sur la convention alors que jusqu'à maintenant il n'y a pas eu de souci. Existe-t-il une pression d'une ou d'un locataire proche de la salle des fêtes ? Très certainement, ce qui vous conduit à faire ça.

**M. le Maire :** Il n'y a pas qu'elle.

**Mme Nadine PAUL :** Je voudrais juste vous relater que si c'est pour la pression, ça doit marcher dans les 2 sens. Samedi dernier, il s'est passé quelque chose l'après-midi alors que la salle des fêtes était louée pour un anniversaire, j'étais présente à 14h30, il faut aussi dire aux gens qui habitent pas loin de la salle des fêtes que quand on vient déposer les affaires pour souhaiter un anniversaire et qu'on stationne, comme vous, vous faites pour le conseil, devant le temps de mettre les affaires dans la salle, là on s'est fait attraper par quelqu'un qui nous a demandé de retirer nos véhicules, qu'on ne devait pas stationner là, que c'était interdit et que ça l'empêchait, elle, de circuler dans le coin. Je pense qu'il y a une pression de cette personne qui fait qu'on arrive à ça. Ce que je peux entendre. Je trouve très surprenant que ça arrive comme ça, il faudrait peut-être aussi que, dans l'autre sens, on rappelle à cette personne qu'on a le droit de stationner devant la salle des fêtes quand il y a à débarrasser des choses encombrantes. Il était 14h30, nous ne faisons pas de bruit, nous étions entre adultes pour une fête de jeunes de 20 ans.

**M. le Maire :** Bien sûr, je suis d'accord, ce n'est pas normal qu'on essaye de vous déranger.

**Mme Sophie LECOINTRE :** C'est une personne associable. Dans ce cas-là qu'elle déménage, qu'elle n'habite pas à côté d'une salle des fêtes.

**Mme Martine LEPETIT :** Surtout que quand elle a pris les lieux, elle était avertie.

**Mme Nadine PAUL :** Qu'est-ce qui va se passer s'il y a une fête en soirée où nous là, quand on va sortir après 22 heures ? Souvent on discute, on fait un petit débrief dehors donc ça veut dire quoi, on n'a plus droit de le faire là ?

**Mme Martine LEPETIT :** Si.

**Mme Nadine PAUL :** Mais non Martine, si on l'interdit pour les gens qui louent la salle des fêtes, je ne vois pas pourquoi on aurait l'autorisation de le faire. On est aussi gênants que les autres.

**M. le Maire :** On peut discuter sans crier.

**Mme Martine LEPETIT :** Je vais te dire un truc, elle peut dire ce qu'elle veut, ça ne me dérange pas.

**M. Franck FERREIRA :** Sauf que tu es tenue par un règlement.

**Mme Nadine PAUL :** Voilà là, ça va être un règlement et puis quand même, ce que vous mettez à la toute fin « je prends acte que le non-respect d'un des articles de ce contrat entraînera un refus définitif de location lors d'une nouvelle demande ». Toi, tu dis que tu laisses courir, c'est une chose, moi aussi, personnellement elle peut appeler la police si elle veut mais que risquent les gens qui vont signer ça et qui ne respecteront pas ce qui est écrit, de ne plus faire de bruit après 22 heures ? Ça veut dire qu'elle ou lui aura le droit d'appeler la police municipale ou la gendarmerie pour dire que dans le règlement de la mairie il est écrit qu'après 22 heures, donc vous faites tout taire.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Ils ne sont pas là le week-end.

**Mme Nadine PAUL :** Les gendarmes sont là.

**M. le Maire :** On ne va pas ergoter, c'est sûr que c'est un peu sévère la dernière phrase mais ça s'est déjà pratiqué, des gens qu'on a refusés mais je ne pense pas qu'on arrive en querelle avec beaucoup de locataires. C'est une mise en garde.

**Mme Nadine PAUL :** Avez-vous eu des plaintes avant il y a 2 ans ?

**M. le Maire :** Non par contre ils savent se plaindre, je suis d'accord avec vous mais de l'autre côté, le carrefour, là oui, on a déjà eu des réclamations et plus les gens qui étaient dans la rue de l'église parce que quand ça parle, toutes les voitures sont là-bas, rue de l'église, Ce n'est pas invivable mais il faut calmer les choses.

**Mme Nadine PAUL :** Ce qui est ennuyeux c'est que c'est écrit noir sur blanc.

**M. le Maire :** On peut peut-être nuancer la dernière phrase, alléger les termes. Après on prendra une décision si vraiment c'est flagrant et qu'on a des réclamations de la gendarmerie, alors peut-être qu'il faudra agir.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** On peut enlever la dernière phrase.

**M. le Maire :** On ne va pas se torturer, on l'enlève.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Pour le défibrillateur, on l'a rajouté, c'est très bien mais je vous rappelle l'anecdote que j'avais faite avec le contrôleur, on était avec Gilbert, on pourrait peut-être ajouter « et en conformité de fonctionnement ». Le gars nous avait raconté que la mariée avait fait un AVC alors que le défibrillateur était en panne.

**M. Franck FERREIRA :** Jean-François, je vais te couper, je voulais intervenir et poser la question à Monsieur MARTIN, vous êtes le référent sécurité sur la commune, la réglementation du DAE.

**M. Thierry MARTIN :** Je ne la connais pas.

**M. Franck FERREIRA :** Alors je vais me permettre d'intervenir. On est dans l'obligation, sur l'appareil, le boîtier à l'extérieur, d'avoir le nom du fabricant, le nom du modèle, la raison sociale du responsable, les coordonnées du responsable, date de la prochaine maintenance, électrode de défibrillation à remplacer le... avec les 2 dates pour enfants et adultes et la date de la batterie, quand doit-elle être remplacée. Avez-vous une idée de tout ça ?

**Mme Martine LEPETIT :** De toute façon il y a un contrat de maintenance.

**M. Thierry MARTIN :** C'est tous les 3 ans.

**M. Franck FERREIRA :** Ça doit être noté sur le boîtier, est-ce que c'est noté ?

**M. Gilbert LETENNEUR :** Il y a une fiche de contrôle sur le côté.

**M. Franck FERREIRA :** Pour la batterie, je suis d'accord, c'est noté par contre pour les électrodes, il y a juste une année alors il faut indiquer la date complète de la péremption des électrodes.

**M. Gilbert LETENNEUR :** C'est indiqué 2025 pour les enfants.

**M. Franck FERREIRA :** Oui mais il faut la date complète, seule l'année est mentionnée. Il n'y a pas de discussion possible.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Sur le sachet des électrodes figure la date.

**M. Franck FERREIRA :** Elle doit être sur le boîtier extérieur. Vous recevez du public, ça doit être affiché au public, ils ne doivent pas l'ouvrir pour voir si c'est périmé ou pas. Une autre chose, par rapport à l'article sur les extincteurs, vous indiquez que s'ils ne sont pas utilisés à bon escient, ils seraient à être remboursés auprès de la mairie. Je pense que la phrase est mal tournée, ça laisse à dire que s'il se passe quelque chose, je ne vais pas les utiliser parce que si c'est à bon escient ou à mauvais escient, je vais payer quand même. Je pense que la phrase devrait être remaniée.

**M. le Maire :** C'est à bon escient, s'il y a un incendie, c'est à bon escient.

**M. Franck FERREIRA :** Oui mais derrière il y a quand même attention, si vous l'utilisez, ce sera facturé. Ça peut laisser penser que ça va être de toute façon facturé.

**M. Daniel DOUARD :** Qu'est-ce que tu penses qu'il faudrait indiquer pour qu'ils évitent de jouer avec ?

**M. Franck FERREIRA :** Je pense que tout simplement, comme ça a été marqué pour l'article 7.5, lors de l'état des lieux sortants, il est constaté que ce matériel a été déclenché à tort, la remise en état sera déduite de la caution. Là, c'est clair, c'est posé.

**M. le Maire :** D'accord, c'est noté.

**M. Franck FERREIRA :** J'ai une question par rapport au limiteur de décibels. Vous nous dites qu'il est calé à 100 dB, comment a-t-il été déterminé ?

**M. le Maire :** C'est la société qui l'a installé qui nous l'a dit.

**M. Franck FERREIRA :** Ils vous ont dit que la limite était à 100 dB ? J'ai les articles de loi qui vont appuyer mon argument mais c'est 102 décibels. Votre appareil prend-il en compte la présence d'enfants dans la salle ? Les décibels ne sont plus les mêmes lorsqu'il y a des enfants car pour des enfants la limite est à 94 dB. Votre appareil doit être capable de gérer les 2 et de plus, comme nous sommes un établissement qui reçoit du public, il doit y avoir un affichage des décibels. Vous avez 2 types de décibels, les A et les C, c'est une obligation d'affichage. Cela permet aux gens de ne pas les dépasser et d'éviter les coupures. Là, vous marquez qu'au bout de la 3e coupure, c'est la coupure définitive sans remboursement, ni dédommagement, vu que lui ne respecte déjà pas les règles, bien sûr vous devrez faire un dédommagement. Ce n'est pas aux normes donc les gens ont tout à fait le droit de demander un dédommagement.

**Mme Martine LEPETIT :** Le limiteur de son a été installé pour la musique et pas pour les bruits d'enfants.

**M. Franck FERREIRA :** Quand il y a de la musique, du bruit, des chants, pour les enfants à partir de 7 ans, on ne doit pas dépasser 94 dB.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Il faut modifier, il faut demander aux gens s'ils ont des enfants.

**M. le Maire :** Oui mais on tombe dans un détail pas possible.

**M. Franck FERREIRA :** C'est la réglementation, je pose juste la question tout simplement parce qu'il est marqué qu'on ne dédommagera pas mais on n'est pas du tout dans les règles. On ne peut pas dire aux gens qu'ils ne vont pas être indemnisés alors que nous ne sommes pas dans les règles, ce n'est pas logique.

**Mme Martine LEPETIT :** À ce moment-là, il faut qu'on le règle directement aux décibels concernant les enfants.

**M. Franck FERREIRA :** Tout à fait, 94 et je peux vous garantir que lors d'une soirée, à 90 dB, on est très bien.

**Mme Nadine PAUL :** Ce que je constate, c'est que dans toutes les boîtes où il y a du public avec des enfants, les enfants sont soit avec des casques ou des bouchons d'oreilles, dans les concerts notamment, ils ont tous des casques, je pense que c'est aussi la responsabilité des parents de protéger les oreilles de leurs enfants. L'autre fois, des gens rallaient parce que le son était trop bas. Personnellement je trouve que c'est de la responsabilité des parents. Sur les concerts, on voit bien des enfants avec des casques ou des bouchons d'oreilles, des protections.

**M. Daniel DOUARD :** Franck a raison de signaler qu'il faut qu'on enlève qu'on fait payer.

**M. le Maire :** On supprime la dernière phase concernant le dédommagement financier.

**M. Franck FERREIRA :** C'est pour ça qu'il faudrait un appareil qui affiche les décibels, pour prouver aux gens que l'appareil fonctionne et ils seront avisés quand ils vont dépasser puisque ça va s'afficher.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Il y a aussi l'article 8 qu'il faut modifier puisqu'on a changé le montant de la caution.

### **Délibération n° 2022-61**

*Considérant que le contrat de location de la salle des fêtes nécessite une mise à jour*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DÉCIDE** de modifier le contrat de location de la salle des fêtes.

### **N° 14 - COMPTES RENDUS DIVERS**

**M. le Maire :** Tous ces documents sont consultables en Mairie et peuvent vous être transmis par mail selon votre demande.

➤ Procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat de gestion du collège Lucie Aubrac qui s'est tenue le 21 septembre 2022

➤ Procès-verbal du Conseil d'École du 18 octobre 2022

## N° 15 – INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

➤ Remerciements des associations VIE ET ESPOIR et le souvenir Français pour l'octroi de subvention cette année.

### ➤ Informations de la communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Mobilités
- Taxes foncières non bâti et bâti

**M. le Maire :** Nous allons vers des choses pas très sympathiques. On est épargnés sur la taxe des ordures ménagères mais comme on payait plus de 20 et quelques %, on va passer à un petit 14. Attention ce n'est pas encore voté, le conseil communautaire sera mi-décembre. Il y a des augmentations sur l'eau potable mais nous ne sommes pas concernés puisqu'on est un syndicat indépendant et tant mieux pour nous parce que rien qu'au plateau de Saint-André, ils vont avoir entre 70 et 80 centimes d'un seul coup sur le mètre cube.

**M. Daniel DOUARD :** Tu peux donner la raison.

**M. le Maire :** Oui c'est l'ancien syndicat qui était du plateau, il y a 30 ans qu'ils ne font pas de travaux et maintenant, ça fuit partout et il faut trouver l'argent et ça va être dur. La semaine dernière, ils ont ajourné presque 7 millions d'investissements sur les canalisations pour l'année prochaine alors je ne sais pas comment ils vont y arriver. Il faut savoir qu'à certains endroits, ils sont à moins de 60 % de rendement.

La mobilité, ils vont être obligés d'augmenter un peu les participations des élèves et des gens qui utilisent les bus dans Évreux. Un élève représente un coût entre 1200 et 1300 € par an.

**M. Daniel DOUARD :** On arrive à 1500 cette année.

**M. le Maire :** Et on demande 80 € par élève, je pense qu'il faut reprendre un peu d'argent.

**M. Daniel DOUARD :** On n'a pas augmenté depuis 2014.

**M. le Maire :** Quand on n'augmente jamais rien, ça fait mal quand ça passe.

**M. Daniel DOUARD :** Donc on va effectivement augmenter le transport scolaire puisque les nouveaux contrats de transport scolaire sont en augmentation. En prenant le moins-disant, on a perdu 1,5 millions d'euros.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Le coût de l'énergie, il faut le payer.

**M. Daniel DOUARD :** Exactement et même chose sur les transports trans urbains pour la ville d'Évreux, il va y avoir une augmentation du ticket qui est actuellement à 1,20 € pour passer à 1,30 € ou 1,35 €, c'est aussi logique puisque les transports coûtent également plus cher à la ville d'Évreux. On a voulu faire de l'écologie en mettant des bus GNV (gaz vert) mais lorsqu'on a fait le contrat avec Engie, le gaz vert était à 0,90 € et aujourd'hui nous sommes à 3,10 €.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Le colza n'est pas moins cher ?

**M. Daniel DOUARD :** Oui mais il faudrait tout changer. On a payé les bus 120 000 € de plus à l'achat, on a fait un essai et résultat, ils consomment plus que du gasoil mais ça coûte 20 à 30 % plus cher que si on roulait au gasoil et on perd 3 quarts d'heure pour aller faire le plein au Long Buisson. Ça va être un vrai souci d'augmentation partout en ce qui concerne tous les transports. C'est avec regret qu'on va être obligés de le faire, on va passer de 80 à 110 par an et de 40, on va passer à 55 pour les transports primaires. C'est bien dommage mais on n'a pas augmenté depuis 2014, il n'y avait pas d'inflation, on n'avait pas de raison d'augmenter. Résultat, d'un seul coup il faut augmenter, tout le monde augmente en même temps et ça va être très dur pour tout le monde.

**M. le Maire :** La taxe foncière sur l'Agglomération, non bâti et bâti, va augmenter sinon ils ne peuvent pas équilibrer leur budget. Ils ont cherché à faire des économies et ils sont en train de reporter pratiquement tous les gros investissements parce qu'ils sont dans le mur.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Quel est l'ordre d'idées ?

**M. Daniel DOUARD :** 7 millions.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Mais le pourcentage ?

**M. le Maire :** Entre 3 et 4 %. N'oubliez pas que les bases suivent l'inflation maintenant. Cette année on y a goûté un peu avec 3,4 mais l'année prochaine, ce sera entre 5 et 6, ce n'est pas très réjouissant.

➤ **travaux d'assainissement en traverse rue Marie Curie**

**M. le Maire :** Les travaux sont terminés, ça s'est très bien passé, pas de problème.

➤ **Enfouissement des réseaux rue des Bleuets et le complément de la rue de l'Aiguillon**

**M. le Maire :** Nous avons commencé cette semaine l'enfouissement des réseaux, ce sont des travaux par le SIEGE (syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz)

**N°16 – QUESTIONS ECRITES**

NEANT

## **N°17 – QUESTIONS ORALES**

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Je reviens sur les transports parce que vous dites que les tarifs vont augmenter mais il y a toujours des problèmes de retard, de cars qui ne viennent pas, que ce soit au collège comme au lycée, il y a eu des semaines où c'était tous les jours.

**M. Daniel DOUARD :** J'ai eu des courriers, des mails, j'étais hospitalisé mais j'ai fait transférer, il y a eu une réponse qui a été donnée parce que ça a été un moment sans réponse mais effectivement il y a un problème de cars, de chauffeurs mais un souci à double tranchant. Effectivement on a nos cars de l'Agglomération dont on a la maîtrise sur les transporteurs, on peut discuter avec eux sauf que dans notre secteur, le bus 610 et le 225, ce sont toujours des transports de la région.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Ce n'est plus 610, maintenant c'est 310.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Il y a aussi le 225.

**M. Daniel DOUARD :** Ces 2 bus ce sont de la région et à la région, grosses difficultés, les problèmes qu'on a avec la région pour discuter se posent également sur la région de Conches. On est dans le même cas avec eux et on s'est associés avec eux pour répondre à la région et avoir des réunions. J'ai mon collègue qui, en ce moment, travaille à ma place à l'Agglomération, il sollicite des réunions à la région mais on n'arrive pas à les avoir. Des réunions tripartites aussi avec le lycée Senghor et avec les services de l'Agglo pour les feux tricolores du rond-point de Politzer où il y a une perte de temps terrible pour les bus. Il y a un temps phénoménal, il faut de nouveau régler les problèmes de feu aux horaires de sortie et là, les réunions sont difficiles à avoir avec la région même si on tape du poing sur la table. Ça ne se règle pas, malheureusement, aussi vite qu'on le souhaiterais.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Je peux comprendre mais les enfants en pâtissent derrière parce que les professeurs leur disent qu'ils sont trop souvent en retard ou absents.

**M. Daniel DOUARD :** Le problème est qu'il n'y a pas de réunion avec les professeurs, les heures de sortie ne correspondent pas toujours avec les horaires de bus qui ont été prévus à l'origine de la rentrée, il faut que ce soit recalé, il faut une organisation commune pour que ça fonctionne bien. Les réunions ont du mal à se faire, en particulier avec la région qui s'est faite tirer l'oreille mais ne veut rien entendre. Nous, avec nos cars sous notre gestion auprès de l'EPN, nous avons la maîtrise et pouvons mettre des amendes si ça ne va pas. Jean-François, qui est en contact avec moi, et Monsieur LOGRE qui m'avait envoyé un mail, a eu la réponse dernièrement.

**M. Jean-François BOURGOIN :** C'est vrai ce que disait Nicolas LOGRE et aussi ce que dit Corinne, le problème de Garennes, c'est que par exemple mercredi il y avait 3 bus l'un derrière l'autre, 3 bus 310 donc le problème qu'on doit réclamer, c'est un bus direct Garennes-sur-Eure, La Couture, Évreux. Ce n'est pas normal que le bus de Garennes soit l'omnibus de tous les autres. Saint-André a un bus direct, Ivry a un bus direct, Ezy a un bus direct et nous, on fait l'omnibus. C'est vrai que les lycées ne font rien pour arranger parce qu'il y a des sorties à 16 heures, 17 heures et 18 heures donc à chaque fois il faut 3 ou 4 bus. Mercredi j'étais à Senghor, il n'y avait aucun cours après 11h30 et les bus étaient là à 12h30. Quand on parle de ça au lycée, ils répondent qu'ils ne peuvent pas bouger les horaires, qu'ils ne peuvent rien faire.



Ça a toujours été comme ça mais ça correspond à un problème, quand les élèves rentrent à 20h12 à Garennes, le lendemain ils doivent se lever à 6 heures parce que le bus est à 7h10. Ils arrivent à Senghor, le lycée n'est même pas ouvert.

**Mme Nadine PAUL :** Ça a toujours été comme ça Jean-François.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Je suis d'accord avec toi mais on essaye de voir les problèmes.

**Mme Nadine PAUL :** Il y a 5 ou 10 ans, les élèves qui commençaient à 10 heures du matin prenaient le car à 6h30.

**M. Jean-François BOURGOIN :** En effet mais ça n'a pas évolué parce que les lycées ne veulent rien entendre. Chez nous, l'exemple du bus 610, il fait le tour d'Évreux, il repasse dedans Évreux une 2e fois, après il remonte sur Évreux, Saint-André, on en dépose 2 ici et 2 là, ils arrivent à 20 heures. Il faut qu'on réclame un bus direct.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Ça en est où au niveau des abribus ? Vous deviez revoir certains emplacements.

**M. Daniel DOUARD :** Ils sont commandés.

**M. Jean-François BOURGOIN :** C'est vrai qu'ils sont commandés et ils sont gratuits, 3 abribus plus un panneau. Il est prévu du côté du monument aux morts, c'est vrai tu l'avais signalé.

**M. Franck FERREIRA :** Je voudrais revenir sur les défibrillateurs parce qu'il y a celui de la mairie en extérieur, avez-vous prévu de changer le boîtier parce que celui qui est en place est un boîtier d'intérieur. De fait je pense qu'il va falloir changer le défibrillateur tous les ans car il n'aime pas le froid et la chaleur.

Avez-vous fait la localisation des appareils qui est obligatoire depuis le 1er janvier 2022 ?

**M. Gilbert GENESTE :** Je voulais simplement savoir où on en est avec la fibre à Garennes, dans l'avancement des travaux ?

**M. le Maire :** Courant 2023, tout le monde l'aura mais dans un premier temps, il n'y a que mon quartier – parce que l'alimentation se fait par Neuilly – jusqu'à la moitié de la rue Marie Curie, qui pourra prétendre à l'avoir. Après il y a des échéances à partir du 15 ou 20 janvier. Je pense qu'avant la fin du premier semestre, à Garennes, tout le monde pourra avoir la fibre.

**Mme Martine LEPETIT :** N'avance pas trop de dates Jean-Pierre.

**M. le Maire :** Je sais bien. Je pense qu'on va vous envoyer une adresse que vous pourrez interroger et vous sera dit si vous êtes éligibles ou pas.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Oui parce qu'on reçoit ça dans nos boîtes aux lettres. Les gens pensent que c'est la mairie qui a mandaté une entreprise.

**M. le Maire :** Au contraire, la mairie ne mandate rien du tout là-dessus, c'est le département. Il y a une guerre commerciale incroyable et ce n'est que le début.

**Mme Nadine PAUL :** Je pensais que tu allais nous parler de ce qui s'est passé le 17 novembre, une panne gigantesque d'électricité. As-tu oublié d'en parler ? Parce qu'on a eu tellement de remontées, j'ai tellement de questions que je ne sais même pas par où commencer. En fait, je voudrais que tu expliques aux gens qui te regardent, qui t'écoutent ou qui vont te lire après, ce qui s'est exactement passé. Est-ce que c'est une panne à répétition, est-ce que ce sont des branches d'arbres qui sont tombées et si c'est le cas il y a des gens qui s'interrogent sur les parcelles en question où sont les arbres, à qui elles appartiennent, pourquoi elles ne sont pas entretenues, le rôle de la mairie là-dessus et si c'est une panne d'électricité, pourquoi est-ce qu'on ne cherche pas d'autres solutions ?

Jean-François avait évoqué, une fois, d'inverser l'alimentation, est-ce que tu peux expliquer aux gens, c'est le premier point.

Les gens nous demandent pourquoi pas de communication, c'est-à-dire pas de moyens de s'organiser, on est toujours sur le problème de communication de la mairie, bien sûr qu'on ne sait pas forcément combien de temps ça va durer mais peut-être qu'en amont, on peut dire aux gens que ça risque de durer et que dans ces cas-là, ils s'organisent pour les enfants et pour le chauffage et les congélateurs. On a énormément de questions qui remontent sur les pertes de salaire des gens qui ont été obligés de prendre une journée de congé parce que pas de télétravail possible, les pertes dans les congélateurs parce que s'ils avaient su, ils auraient pu s'organiser et mettre chez les uns et les autres. Effectivement il y a des gens qui ont eu 22 heures continues sans électricité.

On m'a demandé de te poser ces questions, je pensais que tu allais en parler dans tes informations diverses.

**M. Gilbert LETENNEUR :** 19 heures, pas 22.

**Mme Nadine PAUL :** Sachant que ces personnes avaient déjà eu une panne 3 jours avant, ça fait peu de différence entre 19 et 22 heures. Je trouve que vraiment c'est prendre les gens pour des imbéciles. Le sujet est vraiment trop grave pour ça, franchement. Comme dirait Jean-Pierre, il ne faut pas ergoter. Peux-tu expliquer ce qui s'est passé ?

**M. le Maire :** Je peux répondre à toutes les questions. C'est vrai que c'est le maire qui est responsable de tout, littéralement de tout ce qui a été dit, je ne vais pas me défausser.

Premièrement ce sont 2 pannes qui ont eu lieu à 8 ou 15 jours d'écart, la première est du fait de la chute d'un arbre, il en va de même pour la 2<sup>ème</sup> à peu près à 300 m d'intervalle. C'est une ligne de haute tension donc la responsabilité d'élagage revient à ENEDIS et pas à la mairie.

J'ai écrit à ENEDIS pour qu'ils prennent en cause rapidement cet élagage qui est fait à peu près tous les 2 à 3 ans.

**M. Thierry MARTIN :** Ils le faisaient avant.

**M. le Maire :** En effet, pourquoi ça n'a pas été fait, je n'en sais rien. La première panne a été maîtrisée assez rapidement parce que c'était de jour. La 2<sup>ème</sup> est intervenue à 20h20 et nous ne savions pas où c'était. Ils ont localisé le problème entre les HLM et le bois et de nuit on ne peut y accéder avec aucun véhicule, d'ailleurs ils n'y ont accédé que le lendemain matin quand il faisait jour, ce qui a retardé d'autant plus la réparation.

La communication, dans la nuit on m'a prévenu qu'on ne savait pas quand ce serait remis et je ne vais pas donner des informations toutes les 2 heures. On m'a dit que ça ne reviendrait pas avant 10 heures alors que ce n'était pas vrai puisqu'après ça a été reporté à 15 heures et encore à 17 ou 18 heures. Il est certain que ça ne pouvait être que long, je suis allé plusieurs fois sur le terrain pour voir comment ça se passait mais ils ne pouvaient pas y avoir accès.

**Mme Nadine PAUL :** Et pour la prochaine fois, si on sait que dans la nuit il ne peut rien se passer jusqu'au lendemain matin, est-ce qu'on ne peut pas déjà communiquer en disant aux gens qu'il ne se passera rien ?

**M. le Maire :** Mais personne n'était capable de me dire où c'était.

**Mme Nadine PAUL :** Mais tu savais dans la nuit qu'il ne se passerait rien.

**M. le Maire :** Non je ne l'ai su qu'à 6 heures du matin. J'étais pratiquement toutes les 2 heures en train de téléphoner à ENEDIS.

**Mme Nadine PAUL :** Entre 20h20 et 6 heures du matin, tu n'as jamais su qu'il ne se passerait rien dans la nuit ?

**M. le Maire :** Non parce qu'ils ne savaient pas exactement où ça se situait. La première panne s'est déroulée de jour, c'était plus facile de même que l'accès, le 2<sup>ème</sup> accès n'était pas évident, il était derrière les HLM, il n'y a pas de chemin, en plus ils devaient entrer dans les propriétés privées, il n'était pas possible d'y accéder en véhicule. On a essayé de communiquer au plus vite avec l'école pour savoir s'il fallait prendre une décision, décision que j'ai prise quand on m'a dit que ça dépasserait 10 heures du matin. Quand Madame CHEVAL, la directrice, m'a appelé à 5h43, je lui ai dit que j'allais de nouveau tenter de savoir comment cela se passait au niveau de ENEDIS qui m'a répondu qu'avant 10 heures, ça ne serait pas bon. J'ai alors pris la décision de fermer l'école et Madame CHEVAL a organisé la communication vis-à-vis des élèves. Voilà comment ça s'est passé.

**Mme Nadine PAUL :** Et qu'est-ce qu'on fait pour les demandes des gens ? Est-ce qu'on peut financièrement organiser des aides ?

**M. le Maire :** Ils doivent demander à ENEDIS, ce sont eux les responsables.

**Mme Nadine PAUL :** Mais on sait très bien que personne ne leur répondra à ENEDIS.

**Mme Martine LEPETIT :** Au niveau des congélateurs, il faut qu'ils contactent leur assurance.

**Mme Nadine PAUL :** Oui mais j'ai des messages de personnes qui ont contacté leur assurance qui leur a répondu qu'ils allaient payer une franchise donc ça ne vaut pas le coup.

**Mme Martine LEPETIT :** Après ils doivent se retourner contre ENEDIS, c'est ça le problème. C'est sûr que pour 100 ou 150 €, les gens vont laisser tomber.

**Mme Nadine PAUL :** Mais nous avons des personnes qui sont à 10 € près.

**M. le Maire :** Bien sûr, on compatit et on le regrette mais qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse d'autre ?

**Mme Martine LEPETIT :** S'ils n'ont pas ouvert les congélateurs, logiquement ils n'ont rien perdu, j'étais dans ce cas-là.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Le mien ne sait même pas mis en alarme.

**Mme Nadine PAUL :** Tu as une chance incroyable.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Par rapport à ce que dit Nadine, sachant que cette ligne à haute tension est dans une zone boisée, on aura de plus en plus ce genre de problème. C'est à eux de faire le ménage et pas aux propriétaires, aux agriculteurs.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Tu n'as pas le droit de t'approcher d'une ligne à haute tension.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Mais je parle d'ENEDIS, c'est à eux de couper les arbres, c'est la loi. Ensuite est-ce qu'on ne peut pas demander à ENEDIS de nous alimenter par l'autre ligne à haute tension sur laquelle il n'y a jamais de problème et qui n'est pas en zone boisée ? On doit pouvoir basculer.

**M. le Maire :** Je vais t'expliquer comment ça fonctionne. L'alimentation de la ligne qui va vers Neuilly est alimentée par réseau de Malmaison donc si tu coupes cette ligne, l'autre ne pourra pas être alimentée, ce n'est pas possible puisque c'est l'intermédiaire. L'autre côté de Garennes n'a pas de problème.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Cette ligne pourrait alimenter le reste de Garennes.

**M. le Maire :** Ceux qui étaient au centre bourg ont bien été alimentés mais cette ligne qui va vers Neuilly, alimente tout ce quartier, on est alimentés que par-là, on ne peut pas couper entre les 2, ce n'est pas possible.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Je suis d'accord mais techniquement, c'est à eux de le prévoir. Je comprends bien mais alors c'est à eux de prévoir de modifier, d'être alimentés autrement. Ça se fait en banlieue, à Paris, on peut peut-être basculer d'un secteur sur un autre, ils le font ailleurs, pourquoi pas chez nous ? il n'y a pas 10 000 maisons. Il faut leur demander.

**M. le Maire :** Je pense qu'avec 2 pannes de suite, ils y pensent. Le secteur qui ne fonctionne plus, il faut le réparer.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Ce que dit Nadine, cela insupporte les gens.

**Mme Nadine PAUL :** Parce que c'est invivable, quand on a des enfants, on ne peut pas faire à manger chaud, ni mettre de chauffage, si les gens savent que ça va durer 24 heures, ils peuvent s'organiser.

**M. le Maire :** Même eux ne savaient pas.

**Mme Nadine PAUL :** Dans ce cas-là peut-être vaut-il mieux envisager le pire que de ne rien dire. Donc je retiens que les gens se débrouillent avec leur assurance et qu'il n'y a pas d'autres solutions.

Je voulais parler du chemin Poirier Rousseau parce que j'ai vu des gens qui y habitent, ils m'ont montré la lettre que tu leur as écrite au mois d'octobre pour dire en gros que la mairie ne pouvait rien faire, que c'était entre les mains de l'EPN.

**M. le Maire :** Nous avons transmis le dossier à l'EPN.

**Mme Nadine PAUL :** Voilà, les chemins se ressemblent, ça se suit.

**M. le Maire :** C'est la compétence voirie.

**Mme Nadine PAUL :** Néanmoins il y a tellement de choses différentes sur ce chemin, il y a à la fois la sécurité pour relier le bas de la route et il y a aussi l'état du chemin parce que pour la petite histoire, les gens ont fait eux-mêmes des travaux pour pouvoir rentrer leur voiture et les maisons qui sont en contre-haut, les gens mettent des morceaux de bois pour pouvoir rentrer chez eux. Bref il y a ça.

**Gilbert LETENNEUR :** S'ils n'avaient pas fait une entrée en béton rehaussée devant chez eux, ils ne seraient pas obligés de mettre un madrier en bas. Ils ont fait une entrée en béton et ça réhausse donc ils ont mis un madrier en bas.

**Mme Nadine PAUL :** Vu comment est placée la maison, je ne vois pas comment ils pouvaient faire autrement. En tout cas vu l'état du chemin, cette réflexion est complètement déplacée.

On avait parlé, en plus, il y a au moins un an de ça, d'une sécurisation en bas pour mettre des stops pour que les gens puissent traverser pour mettre leur poubelle. J'ai regardé dans mes comptes-rendus, c'est il y a à peu près un an. Depuis rien n'a été fait.

**M. le Maire :** Non, c'est lié à la voirie.

**Mme Nadine PAUL :** Mais quand ça remonte à un an en arrière avec un endroit hyper dangereux, j'ai fait le test avec des riverains, de descendre la poubelle, avec le bruit de la poubelle on n'entend pas les voitures qui remontent de Garennes à toute allure et dans les virages, on ne peut pas les entendre arriver, un jour il va y avoir un mort, c'est clair et net si on ne fait rien. On avait voté pour faire quelque chose.

**M. Daniel DOUARD :** Tu plaides un convainc, Nadine.

**Mme Nadine PAUL :** C'est pour cela que je suis allé voir.

**M. Daniel DOUARD :** Je suis à 150 % d'accord avec ce que tu viens de dire puisque c'est moi qui ai lancé le projet, après qu'on ait été voir sur place, à l'Agglomération pour faire quelque chose. Malheureusement ce n'est pas fait, on est bien d'accord. On les a de nouveau appelés, Monsieur CHACHOUA est venu, il a dit qu'il allait le faire et moi, j'avais dit qu'on n'allait pas attendre, qu'on allait mettre des stops mais sauf qu'on n'a pas la compétence pour le faire.

**Mme Nadine PAUL :** Ce que je ne comprends pas avec l'Agglomération, c'est qu'il y a des choses qui sont passées après et qui sont moins urgentes, qui ont été faites et là, on est sur un cas grave et ce n'est pas fait. Est-ce que ce n'est pas votre rôle d'aller dire à l'Agglo qu'il y a des urgences ?

**M. Daniel DOUARD :** C'est notre rôle et figure toi que mon rôle, je le fais.

**Mme Nadine PAUL :** Je vous demande alors de le refaire.

**M. Daniel DOUARD :** Et crois-moi que ça me gêne beaucoup que ça ne soit pas fait.

**M. le Maire :** Ça a été relancé. Au mois de janvier, ils vont revenir voir pour voir le programme 2023 mais il ne faut pas se faire d'illusions, on n'aura pas grand-chose en 2023.

**Mme Nadine PAUL :** On s'en fiche de ne pas avoir grand-chose mais au moins ça. C'est une priorité. Il y a des tas de stops, un a été mis qui ne sert pas à grand-chose, bref c'est mon avis par contre celui-là qui est indispensable parce qu'il va y avoir un accident, c'est sûr, on ne parle même pas du fait des enfants, j'ai vu comment font les enfants pour aller prendre le car, ils montent le talus pour éviter les voitures et ils n'ont rien pour traverser, il va y avoir un accident.

**M. Daniel DOUARD :** Tu ne fais que répéter ce que j'ai dit depuis le début, tu ne l'as pas inventé, je l'avais déjà.

**Mme Nadine PAUL :** Ce n'est pas contre vous, vraiment pas contre vous. Mais je pense que quand on est maire ou élu à EPN, on a les moyens de pression pour dire qu'il y a des priorités, ne faites pas celui-là mais plutôt celui-là.

**M. Daniel DOUARD :** Ce que je demande même, c'est qu'ils nous donnent l'autorisation de le faire nous-mêmes. S'ils n'ont pas les moyens financiers ou le temps ou autre, parce qu'ils nous traînent dans la panade, qu'ils nous disent d'accord, on vous donne les panneaux et vous les posez. C'est tout ce que je demande pour l'instant pour que ça aille plus vite. Mais c'est vrai que de mettre un stop, c'est moi qui l'ai proposé et tu me dis que j'ai raison.

**Mme Nadine PAUL :** Est-ce que quelqu'un peut agir ?

**M. Daniel DOUARD :** Je vais les relancer.

**Mme Nadine PAUL :** Merci.

Je fais une petite parenthèse par rapport au CCAS, on n'a pas eu de réponse sur une date.

**M. le Maire :** Tu l'auras avant la fin de l'année.

**Mme Nadine PAUL :** Pour distribuer les colis de Noël ?

**M. le Maire :** Non, ça c'est encore autre chose.

**Mme La secrétaire Générale :** Ils ne sont pas encore arrivés.

**Mme Nadine PAUL :** Mais une date pour qu'on puisse s'organiser parce que vous ne répondez pas aux mails.

**M. le Maire :** On ne les a pas encore.

**Mme Nadine PAUL :** Sans avoir les colis, on peut choisir une date pour s'organiser, on ne va pas attendre d'avoir les colis.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Les listes sont faites d'une année sur l'autre. La liste a déjà été faite l'an dernier pour partager la distribution des colis donc ça sera la même distribution, dès que les colis vont arriver, on va prévenir tout le monde.

**Mme Nadine PAUL :** Dans le conseil municipal du 7 octobre, on avait parlé de l'impasse du Ru concernant le taillage des haies, tu me dis que tu l'avais signalé au propriétaire qui allait remonter les bretelles à son fermier. Il n'a pas dû les lui remonter suffisamment a priori parce que c'est toujours dans le même état. Je souhaite te le dire parce que ça m'a été remonté.

**M. le Maire :** Je le note.

**M. Jocelyn CHARRON :** Je ne suis pas allé le voir personnellement mais j'ai aperçu, de loin, un tracteur qui faisait des actions, il y a une dizaine de jours.

**Mme Nadine PAUL :** Je suis passé à 18h30 pour vérifier, c'est quelqu'un de mon équipe qui m'en a parlé mais je suis quand même allée vérifier avant de venir au conseil, à 18h30, ce n'était pas fait.

**M. le Maire :** À 18h30, tu ne vois pas clair, il fait nuit.

**Mme Nadine PAUL :** En voiture, tu as des phares.

**M. Jocelyn CHARRON :** la route, du bois, il y en a dans le fossé. Le fossé est privé.

**Mme Nadine PAUL :** Donc on peut laisser dépasser sur le bord ?

**M. Jocelyn CHARRON :** Ce n'est pas la question, c'est une propriété privée.

**Mme Nadine PAUL :** De toute façon ce n'est pas un exemple pour le reste.

**M. Jocelyn CHARRON :** Non, je pensais que ça avait été fait.

**Mme Nadine PAUL :** Ce n'est pas grave, on a eu le même problème à Tourne-Boisset pendant au moins 6 mois, le long de la rue de l'obélisque, ça n'a jamais été fait non plus.

**M. Jocelyn CHARRON :** J'irai voir personnellement suis pas encore allé, je pensais que c'était fait dans le sens où j'avais aperçu un véhicule sur place.

**Mme Nadine PAUL :** Tu nous as aussi parlé, lors de ce conseil, du comité des fêtes et tu nous avais dit, parce qu'on te demandait de l'élargir et de faire une assemblée générale parce qu'il n'y en a pas eu depuis 3 ans, et tu nous as dit que tu le ferais juste après le concert de Johnny Hallyday. Le super concert de son sosie est passé, as-tu prévu une date pour réunion l'assemblée générale ?

**M. le Maire :** Non, je suis un peu débordé dans les dates avec toutes les réunions, ça va venir.

**Mme Nadine PAUL :** Comme j'avais parlé, une fois en commission travaux ou sécurité, je reparle du chemin de La Couture qui est donc verrouillé à 20 km mais où tout le monde passe allègrement au moins 50 malgré un faux ralentisseur et un vrai ralentisseur. En bas de ce chemin, il y a un sens interdit – puisqu'il est à sens unique ce chemin – seulement la bande de sens interdit n'est faite que jusqu'à la moitié de la route, on avait déjà parlé en commission.

**M. le Maire :** Ce n'est pas la bande de sens interdit, c'est la bande de stop.

**Mme Nadine PAUL :** En effet de stop. Le panneau de sens interdit est très mal placé parce que, pour des raisons de voisinage, il ne fallait pas le mettre plus bas pour pas que ça gêne donc il est mis de telle façon qu'on ne le voit pas, il peut y avoir des gens qui prennent le sens interdit non intentionnellement et en l'occurrence il y a toujours les mêmes gens qui remontent en sens interdit parce qu'ils habitent plus haut.

Premièrement est-ce qu'on peut faire en sorte que ce soit jusqu'au bout, cette bande de stop, parce que peut-être que certaines personnes verront alors que c'est à sens unique, trouver une solution pour mettre le panneau de sens interdit un peu mieux et autrement faire en sorte que les gens, qui descendent à pied, du chemin de La Couture, ne soient pas en danger quand ils sont à pied. Parce que les voitures vont à toute allure – j'ai testé et souvent ce n'est pas désherbé – et se font un malin plaisir à frôler les piétons donc est-il possible de revoir, dans une prochaine commission sécurité, cette rue en priorité ?

**M. le Maire :** On peut le soumettre à la prochaine commission.

**Mme Nadine PAUL :** Jean-François, tu es d'accord avec moi ?

**M. le Maire :** Peut-être aussi ajouter un panneau d'interdiction de tourner à droite pour ajouter une précaution. C'est vrai qu'on ne voit pas le panneau de sens interdit même si ça n'excuse pas ceux qui le prennent en sens interdit car ce n'est pas innocent pour beaucoup.

**M. Daniel DOUARD :** La police municipale serait peut-être utile là.

**M. le Maire :** On va leur en parler.

**Mme Nadine PAUL :** Enfin une réflexion qui n'engage que moi, tu as dit, l'autre jour devant témoins – et ce n'est pas parler de ce qui se dit en commission car ce n'est pas le sujet de la commission – qu'il y a des conseillers municipaux qui sont systématiquement absents de toutes les commissions ou du conseil municipal, une particulièrement et tu as dit, devant témoins, que cette personne ne viendrait plus à aucune commission, ni aucun conseil tant que je serai là. Je voudrais dire ce soir à cette conseillère, si elle nous entend, que le rôle du conseiller municipal n'est pas d'avoir des états par rapport à quelqu'un, on a été élus sérieusement par des gens, en tout cas elle a été élue dans cette majorité, ça veut dire qu'elle a remporté les élections avec toi, que je trouve anormal qu'au prétexte qu'elle ne puisse pas être face à moi, elle ne vienne plus et je voudrais lui dire que moi aussi, il y a un tas de gens que je n'apprécie pas forcément autour de la table et que ce n'est pas tous les jours facile mais que le rôle du conseiller n'est pas de penser à lui-même en priorité mais à la commune et aux services rendus à la commune bénévolement. Je te demande instamment de lui demander de revenir parce que si c'est vraiment pour cette raison qu'elle ne vient plus, ce n'est pas comme si elle était absente car occupée ailleurs ou malade, c'est juste par rapport à moi et ça, ça pose question sur son statut de conseillère municipale.

**M. le Maire :** C'est noté.

**M. Daniel DOUARD :** Si elle a peur de parler, moi, tu vois que je n'ai pas peur de parler. Elle a peut-être peur, moi, je n'ai pas peur, on a le droit de parler, il n'y a pas de pensée unique, on a tout le droit de s'exprimer, c'est tout.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Je voulais savoir si vous aviez eu des retours concernant la distribution du Petit Garennais ? J'ai entendu des choses mais pas des très bonnes choses en accusant, entre autres, l'imprimeur.

**M. le Maire :** On a reçu quelques remarques négatives comme toujours bien sûr et par les mêmes personnes mais en majorité, ce Petit Garennais a été apprécié.



**Mme Sophie LECOINTRE :** Parce qu'il y a eu beaucoup de critiques et je suis la première à envoyer un mail à la mairie – sur lequel personne n'a rebondi donc tout le monde critique mais personne ne rebondit – en disant que certains textes étaient très mal faits, avec des fautes d'orthographe mais ce n'est pas la faute de l'imprimeur mais de la mairie parce que le bon à tirer est signé par la mairie et pas par l'imprimeur donc ce n'est pas le rôle de l'imprimeur de relire et quant aux photos, si on lui fournit des photos floues, il ne peut pas faire de miracle alors que concernant le 14 juillet, de très belles photos ont été prises mais n'ont pas été utilisées. On se permet donc de fournir des photos floues, de mauvais textes avec des fautes et après on se permet de critiquer Créapub et presque l'éjecter. Là, je ne suis pas d'accord.

**M. le Maire :** C'est toi qui as entendu ça, moi, je n'ai entendu aucune remarque. Ça, c'est incroyable, il n'y a sûrement que toi qui l'as entendu.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Pour ce que dit Sophie, on a eu des remontées sur certains articles, notamment en 39-45 pour lequel on a eu des remontées et on a eu des critiques sur la première de couverture. C'est vrai que la photo était « à chier » quand même.

**M. le Maire :** Oui, ce sont les seuls trucs qui ont été remontés.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Créapub n'a rien à voir là-dedans.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Excusez-moi mais fournir des photos floues, l'imprimeur n'y peut pas grand-chose. Après, c'est facile de critiquer.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Ça ne vient pas de l'imprimeur mais de ce qu'on lui donne.

**M. Franck FERREIRA :** Des erreurs sur le sujet sécurité que j'ai enlevée, si on veut informer la population, il faut donner les bonnes informations.

**Mme Nadine PAUL :** Oui et quand on parle du président du tennis de Garennes, il faut mettre le bon nom de famille.

Je peux dire que Créapub, je l'ai eu en direct, vous me dites que la mairie ne l'a pas contacté pour dire qu'elle n'était pas satisfaite ?

**M. le Maire :** Non.

**Mme Nadine PAUL :** Jamais de la vie ?

**Mme la Secrétaire Générale :** Non, c'est moi qui suis en contact avec Cathy OLDRA, je l'ai encore eue il y a peu, en plus on s'entend très bien et franchement en tout cas ce n'est pas moi.

**M. Daniel DOUARD :** Je vais vous dire franchement, je n'ai pas l'habitude de me cacher derrière les murs. Le Petit Garennaise, depuis le début et même quand c'est toi qui le faisais, ne m'a jamais plu, pas plus aujourd'hui que le premier que tu as fait. Pour moi, ça a été quelque chose d'inutile, quelque chose de superflu dont on n'avait vraiment pas besoin. Il y a le bulletin municipal, celui-là doit être bien fait, bien informé et ce truc-là, pour moi, ce n'est pas utile.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Parlons du bulletin municipal, du futur bulletin municipal.

**M. Daniel DOUARD :** C'est peut-être quelque chose à revoir ensemble, à travailler, je suis prêt.

**Mme Nadine PAUL :** Évidemment quand on parle des Garennais, ça ne plaît pas forcément à tout le monde.

**M. Daniel DOUARD :** Moi, j'aime bien les Garennais.

**Mme Nadine PAUL :** Je peux finir ?

**M. Daniel DOUARD :** Oui mais j'aime bien les Garennais mais le Petit Garennais, ce petit bulletin ne sert à rien.

**Mme Nadine PAUL :** Tant mieux pour vous, vous n'êtes pas obligé de le lire. Personnellement, ce qu'il en est devenu ne me plaît absolument pas, j'ai même demandé à Jean-Pierre de l'arrêter parce que comme c'est moi qui l'ai créé, je ne me reconnais absolument pas du tout dedans. Ce que j'avais voulu faire à l'époque – où j'étais vice-présidente de la communication avant d'en être virée – était de me rapprocher des Garennais et je trouvais que dans le bulletin municipal, on donnait des informations de la mairie mais on n'allait pas suffisamment vers les gens. C'est-à-dire qu'on parlait des associations, c'était toujours la même chose, d'ailleurs c'est toujours la même chose mais on ne faisait pas au plus près des gens et moi, c'est ce que j'avais voulu essayer de faire. De présenter aussi les commissions pour voir ce qu'on y faisait, ce qu'on travaillait d'une façon différente pour que les gens soient au plus proche, peut-être, des élus. Ça ne vous plaît pas, dont acte, pas de souci.

**M. Daniel DOUARD :** Ça, c'est clair.

**Mme Nadine PAUL :** Je n'ai pas d'état d'âme à ce que ça s'arrête parce que moi, j'ai fait avec grand cœur le numéro 1, j'étais ravie d'aller chez Jacques VANDERBERGHE, j'étais ravie de rencontrer des gens à cette occasion, j'étais ravie de rencontrer des gens à l'occasion du numéro 2 que j'ai fini et on sait dans quelles conditions parce qu'il n'était pas évident que je le finisse. Le 3 et les 4, malheureusement ce n'est plus du tout l'esprit que j'ai donc je n'ai aucun état d'âme à ce qu'il s'arrête, bien au contraire, ça me soulagerait.

**M. Daniel DOUARD :** Si j'ai bien compris, ça fait plaisir de le faire au début, il était bien fait mais maintenant il est mal fait parce que ce n'est plus toi qui le fais.

**Mme Nadine PAUL :** On était une vraie équipe.

**M. Daniel DOUARD :** Moi, je peux te dire...

**Mme Nadine PAUL :** Non, non, je n'ai pas dit qu'il était mal fait parce que je n'y suis plus, je ne suis pas la seule. De toute façon vous dites qu'il ne vous a jamais plus donc il ne vous plaît pas plus maintenant.

**M. Daniel DOUARD :** Non, c'est clair.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Pour ce qu'on met dedans, des photos floues, des textes avec des fautes. C'est pareil pour le bulletin municipal, il va sortir avec 4 pages de camemberts, des choses qui ne ressemblent à rien et qui n'intéressent pas du tout les Garennais. Vous faites n'importe quoi.

**Mme Martine LEPETIT :** Pour rebondir, c'est Nadine qui va te faire plaisir parce que c'est elle qui nous a réclamé les camemberts.

**Mme Nadine PAUL :** Je lui ai dit, c'est un peu déplacé de dire ça. C'est facile de toujours m'en mettre plein la figure. J'ai appelé Sophie tout de suite pour lui dire « je te préviens, la mairie va te dire que Nadine a dit... » parce que j'ai dit qu'au lieu de faire des tableaux qui étaient incompréhensibles par les Garennais, avec plein de chiffres partout que personne ne pige rien et ne lit pas, c'était mieux de représenter des camemberts, ça parlait beaucoup mieux aux gens. Voilà Sophie et je t'ai appelée pour te le dire, ce qu'on ne voulait pas avoir c'était les 2, les tableaux et les camemberts.

**Mme Sophie LECOINTRE :** On y met toujours la même chose, on met toujours une photo du 14 juillet, on met des « trucs nanars », des vieilles choses, on ne peut pas moderniser, changer les choses ? Dès qu'on veut avancer, dès qu'on veut moderniser, ça ne plaît pas. On va donc encore avoir un bulletin municipal, excusez-moi, « à chier », encore cette année.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Eh bien tu ne le prends pas et puis c'est tout.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Je n'en ai rien à faire, je le mets dans le poêle.

**M. Gilbert LETENNEUR :** C'est intelligent de ta part, un conseiller municipal.

**M. Franck FERREIRA :** Tu as vu comment tu parles aux Garennais, tu crois que c'est intelligent aussi ?

**Mme Sophie LECOINTRE :** Des gens qui distribuent dans les boîtes aux lettres, il n'y en a pas beaucoup. Moi, je distribue toujours ce qu'on me demande parce qu'on le pose sur la table « et tu distribues ». Je ne l'ai pas fait la dernière fois parce que j'avais des problèmes de genou, de plus j'ai un travail, je ne suis pas à la retraite.

**M. le Maire :** Arrêtons, cela n'est vraiment pas constructif.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Je voulais parler de sujets qui ont déjà été abordés, la fibre et le Garennais numéro 4 qui est quand même un peu moche, vide, n'apporte rien.

**M. Daniel DOUARD :** Il n'a jamais rien apporté.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Le dernier numéro, c'est sans commentaire

**M. Jean-François BOURGOIN :** Je voudrais revenir sur le bulletin, on a eu une commission communication, il y avait plus d'auditeurs que de titulaires, nous l'avons faite au galop à cause du match et j'ai posé la question, à Paola, est-ce qu'on ne peut pas refaire un groupe de travail pour y travailler ? Je l'ai lu consciencieusement et il y a des choses à rectifier sinon on va encore tomber dans des philosophies... et j'avais posé la question sur les photos, je ne suis pas sûr que tout le monde ait vu les photos. Moi, j'ai vu la première de couverture et celle pour l'Ukraine, c'est tout ou alors j'ai loupé un épisode. On n'a pas vu toutes les photos à cette commission, il faut le dire.

J'avais aussi parlé du radar, rue Pasteur, à déplacer car il est trop près du ralentisseur.

Les bus, on en a parlé, c'est vrai que malheureusement ça perdure et je pense que c'est un problème d'organisation plus que de chauffeur mais ils ont réagi, c'est vrai, Daniel est intervenu, ils m'ont fait un mail.

Je voudrais savoir où on en est du dossier qui va nous tomber sur les oreilles, le fameux dossier PLOURDE TERRASSEMENT parce que l'autre jour, Gilbert a fait une réflexion sur l'affichage mais on en est où de ce dossier ? Il y a eu une consultation ?

**M. le Maire :** Oui, il y a eu l'avis de l'enquête publique que nous avons refusé, un avis défavorable. C'est parti en préfecture et le préfet sursoit et donne un avis favorable.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Donc ça va se faire ?

**M. le Maire :** C'est affiché.

**M. Jean-François BOURGOIN :** On n'a pas eu d'informations.

**Mme Nadine PAUL :** Pourquoi tu ne nous le dis pas dans les informations ?

**Mme Martine LEPETIT :** Ça, c'est important, tu aurais dû le dire dans les informations.

**Mme Nadine PAUL :** C'est passé en conseil, on a voté contre et tu ne nous dis pas, dans les infos, que c'est validé ?

**M. le Maire :** Ça va certainement se faire puisque c'est affiché sur le terrain, qu'il y a l'accord du préfet.

**Mme Nadine PAUL :** Pourquoi tu ne nous le donnes pas en infos, je ne comprends pas ?

**M. le Maire :** C'est affiché.

**Mme Nadine PAUL :** Ça n'intéresse pas les Garennais qui sont tous, pour le coup, montés au créneau pour dire qu'ils ne voulaient pas et là, ça se fait et on ne nous le communique pas.

**M. le Maire :** C'est un arrêté du préfet.

**Mme Nadine PAUL :** Oui mais c'est dans des infos, ce que tu nous donnes ne sont pas que des infos à toi, tu ne nous le dis pas ?

**M. le Maire :** Je ne sais pas.

**Mme Nadine PAUL :** Ce n'est pas important ? Chacun appréciera.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Donc ça veut dire ça va être opérationnel quand ?

**M. le Maire :** Je ne sais pas.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Pourquoi il y a encore des délais, des recours ? Il y a peut-être un recours ?

**M. le Maire :** Je ne sais pas, c'est préfectoral, c'est dans la cour du préfet.

**M. Jean-François BOURGOIN :** J'ai bien fait de poser la question.

**Mme Martine LEPETIT :** Tu ne parles pas de la remise des diplômes.

**M. Jean-François BOURGOIN :**

Concernant la remise de diplôme, avec Jean-Pierre et Martine, on est allés à la remise des DBB au collège de Bueil, il y avait une petite soirée, c'était sympa. C'était un peu brouillon, c'était un vendredi, il manquait beaucoup de professeurs et nous, pourquoi on a tardé à faire la photo de Garennes ? Parce que le professeur principal, qui devait venir, n'est pas venu donc on a attendu pour la photo qu'on a quand même faite. On a eu du mal à réunir les parents, c'était un peu la cacophonie au niveau collège. On a néanmoins eu de bons retours, de parents et d'élèves, sur le montant de 40 €.

**M. Thierry MARTIN :** Je vais vous parler des travaux de réhabilitation du terrain de foot. Nous avons reçu 3 devis pour le forage :

LECOCQ de Saint-Isse-en-Ouche pour un montant hors-taxes de 6 945 €,

SOLUTION TP de Guainville pour 7500 €

NORMANDIE FORAGE, à Versons dans le Calvados, pour 8 790 €.

Ce sont des forages qui vont descendre à 15 m de profondeur pour sortir un débit de 10 à 15 m<sup>3</sup> par heure. La commission a décidé de retenir pour le forage, l'entreprise LECOCQ pour 6 945 €.

Après, nous avons reçu pour la pompe immergée, des devis :

l'entreprise LECOCQ pour 5 339 €,

NORMANDIE FORAGE pour 7 000 €,

LEGOFF ET GILLE pour 8 000 €.

Après, pour l'arrosage automatique, nous avons reçu des devis ;

LEGOFF ET GILLE pour 31 650 € (correspondant à la pompe immergée, l'installation d'irrigations, tout ce qui concerne l'électricité), la commission a décidé de choisir cette entreprise pour réaliser tous les travaux de A à Z.

Ensuite, il faut prévoir la réfection du terrain de foot :

L'entreprise PARC'EURE de Mousseau Neuville pour 21 160 €,

JARDIN'EURE à Sylvains-les-Moulins pour 25 960 €,

l'entreprise LAMIER de Garennes pour 37 000 €,

ENVIRONNEMENT SERVICES de Quincampoix dans le 76 pour 69 022 €.

La commission a décidé de redemander des devis pour connaître le calibrage de la terre parce qu'il y a une bâche géotextile à 50 cm qui doit être percée. Ces entreprises doivent donc nous renvoyer un devis.

**Mme Martine LEPETIT :** À l'école, le COVID recommence à courir, une classe a été fermée, pas la semaine dernière mais la semaine précédente.

Le marché de Noël a lieu samedi et dimanche et en lien avec le marché de Noël, l'association du patrimoine va ouvrir l'église pour la visite de la crèche.

Le dimanche 18 décembre à l'église, également organisés par l'association du patrimoine, auront lieu des chants de Noël à 15 heures avec une entrée gratuite.

**Mme Nadine PAUL :** Est-ce que tu connais les horaires d'ouverture de l'église ?

**Mme Martine LEPETIT :** De 10 heures à midi et de 14 heures à 17 heures.

**M. Daniel DOUARD :** Je n'ai rien de spécial à vous dire, simplement il y a eu coupure d'électricité en bas très longue, vous avez tous dû entendre à la radio que nous allons en avoir, sans doute tous, dans les semaines et mois qui viennent puisqu'il n'y a plus assez d'électricité en France. Les centrales nucléaires sont arrêtées, tout est arrêté, tout va bien et on ne va plus avoir de courant. On ne va plus avoir de train à cause des grèves. C'est bien, c'est bien, tout va très bien. C'est simplement une pensée personnelle, tout va bien.

**Mme Jeanine SOLLIER -CANTAIS** : peut-on connaitre la date des vœux du maire.

**M. le Maire** : Les vœux du maire auront lieu le samedi 7 janvier à 17 heures.  
Cela fait deux ans qu'il n'y a pas eu de cérémonie.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h58.

La secrétaire de séance,  
Martine LEPETIT

Le Maire,  
Jean-Pierre GATINE